Bassin de Pompey
Communauté de communes

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

SOMMAIRE

1. CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL — P. 4-8

1.1 CONTEXTE LÉGISLATIF

1.2 CONTEXTE ÉCONOMIQUE LOCAL

2. PORTRAIT FINANCIER ET FISCAL DU TERRITOIRE — P. 9-12

2.1 PANORAMA CONSOLIDÉ DU BLOC LOCAL COMMUNES - INTERCOMMUNALITÉ

2.2 RÉTROSPECTIVE SUR 5 ANS DU BASSIN DE POMPEY

3. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT & DE FONCTIONNEMENT (PPIF) 2023-2027 — P. 13-43

3.1 DES SERVICES DE PROXIMITÉ POUR LE BIEN-ÊTRE ET LE CADRE DE VIE

3.2 LA DYNAMIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

3.3 L'INNOVATION AU SERVICE DE LA TRANSITION

3.4 EAU ET ASSAINISSEMENT : MISE EN PERSPECTIVES

4. L'ANALYSE DES CAPACITÉS D'INVESTISSEMENT EN PÉRIODE INFLATIONNISTE — P. 44-45

4.1 LES CAPACITÉS D'INVESTISSEMENT ET LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

4.2 L'IMPACT DU RETOUR DE L'INFLATION SUR LA PROSPECTIVE

5. LES LEVIERS ET AXES DE L'ORIENTATION BUDGÉTAIRE — P. 46-47

5.1 LA DYNAMIQUE DES BASES FISCALES

5.2 LES POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION ET LEVIERS FISCAUX

5.3 DES EFFETS DIFFUS DE L'INFLATION APPELANT À UN PRINCIPE DE REVALORISATION DES TARIFS DES SERVICES

ANNEXES

1. CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

1.1 CONTEXTE LÉGISLATIF

La poursuite de la reprise économique en 2022 couplée à un retour de l'inflation et hausse des taux d'intérêts en filigrane du plus important déficit public jamais prévu.

L'année 2022 aura été marquée par une activité économique en progression de 2,6% mais les perspectives de croissance 2023 sont plus incertaines dans un contexte inflationniste et de dégradation de la dette et du déficit public.

Après avoir enregistré la contraction la plus marquée de son histoire en 2020 (-7,9% en 2020), l'économie française a amorcé un rebond malgré plusieurs périodes de contraintes sanitaires (+6,9% en 2021 et +2,6% en 2022).

Ce ressaut a généré des tensions fortes dans l'économie mondiale, synonymes de difficultés d'approvisionnement et de hausse des prix. Début 2022 le déclenchement de la guerre en Ukraine a renforcé le renchérissement des prix des matières premières en particulier pour le gaz. Sous l'effet des mesures mises en place pour limiter l'impact sur les ménages (bouclier tarifaire sur l'énergie, ristourne sur les prix de l'essence), l'inflation est restée un peu plus contenue en France que dans la zone Euro mais s'établit cependant à 7,1% fin 2022.

Cette hausse des prix à la consommation s'explique notamment par celle des prix alimentaires (+13,2% sur un an) et des prix de l'énergie. L'inflation devrait encore augmenter au cours du premier semestre 2023, impliquant un plus faible dynamisme de la consommation et des prévisions de croissance estimées à +2,5% en 2023.

La forte inflation qui s'est installée en France touche tous les secteurs de l'économie. L'impact pour les collectivités est d'autant plus fort que le « panier » des biens et services constituant la dépense publique du bloc communal intègre l'évolution des indices des coûts de la construction (bâtiments et travaux publics) ainsi que des coûts de l'énergie. **L'augmentation de l'indice de prix des dépenses du bloc communal est ainsi supérieure à celle de l'inflation hors tabac.**

2023 sera la 50ième année consécutive de déficit public. Si les 2 années COVID (2020-2021) ont creusé le déficit et la dette, le Pacte de Stabilité et de Croissance prévoit notamment pour la France un plafond de déficit à 3% du PIB et de dette publique à 60% du PIB. Le déficit annuel diminuerait de 6,4% à 5% du PIB en 2022 pour revenir sous les 3% en 2027.

Compte tenu du contexte économique, le principe de contractualisation (« contrat de confiance ») et de réduction des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités à un rythme inférieur de 0,5 point au taux d'inflation prévu dans la loi de Programmation des finances publiques 2023-2027 pour remplacer les « contrats de Cahors » a finalement été abandonné.

1.1.1 LES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2023 CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS LOCALES

La loi de finances pour 2023 ne modifie pas substantiellement les équilibres budgétaires avec des dotations stables et mesures qui viendraient atténuer les effets de la crise énergétique.
Institution d'un **filet de sécurité énergétique** destiné aux collectivités confrontées en 2023 à la hausse des coûts de l'énergie. Il s'agit d'un second filet de sécurité intervenant après celui de la Loi de Finances rectificative 2022 portant sur la hausse des charges d'énergie et du point d'indice.

Trois critères d'éligibilité cumulatifs :

- Baisse de l'épargne brute entre 2022 et 2023 de plus de 25 %
- Augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain entre 2022 et 2023 supérieures à 60 % de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement en 2023 par rapport à 2022.
- Potentiel financier inférieur à 2,5 fois la moyenne de la strate pour les communes et de la catégorie pour les EPCI.

La dotation sera égale à 50% de la différence entre l'augmentation des dépenses énergétiques entre 2023 et 2022 et 60% de l'évolution des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2022.

Mise en place d'un **« amortisseur électricité » à destination des TPE/PME, associations, établissements publics et collectivités** pour faire face à l'augmentation de leurs factures d'électricité. Le dispositif fonctionne sous la forme d'un abattement sur facture : l'Etat prend en charge, à compter du 1er janvier 2023, 50% du surcoût au-delà d'un prix de référence de 180 €/MWh, prix de molécule, et ce jusqu'à 500 €/MWh où le prix est plafonné.

L'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels est reportée à 2025 de sorte à éviter qu'une augmentation du montant à payer par les contribuables ne se conjugue à la revalorisation des bases fiscales. En matière de locaux d'habitation, la révision des valeurs locatives est prévue pour 2026.

Le projet de loi de finances prévoit **de supprimer la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) à compter de l'exercice 2024**. La suppression est prévue sur deux années : **le taux actuel de CVAE (0,75 %) sera réduit de moitié en 2023 pour les entreprises assujetties.** La CVAE sera totalement supprimée en 2024.

Pour les collectivités, cette suppression intervient dès 2023, la CVAE étant remplacée par une fraction de TVA composée :

- d'une part fixe égale à la valeur moyenne de la CVAE perçue pour les 4 années allant de 2020 à 2023 constituant un socle plancher de ressources

CVAE 2020	CVAE 2021	CVAE 2022	CVAE 2023
2 550 808 €	2 699 783 €	2 476 318 €	NC

- d'une part variable en lien avec la progression de la TVA au niveau national et correspondant a**u fonds national de l'attractivité des territoires** à compter de 2024 avec des critères de répartition évoqués concernant l'emploi et le foncier qui restent à définir.

Les prévisions concernant la consommation et la TVA dans un contexte fortement perturbé par des aléas externes sont délicates et fragiles même si la TVA est restée sur une dynamique de croissance sur les 20 dernières années.

L'impact des réformes fiscales sur l'autonomie financière

La suppression de la taxe d'habitation remplacée par une fraction de TVA nationale ainsi que la réduction de moitié des cotisations d'impôts fonciers pour les établissements industriels réduit l'autonomie financière du Bassin de Pompey.

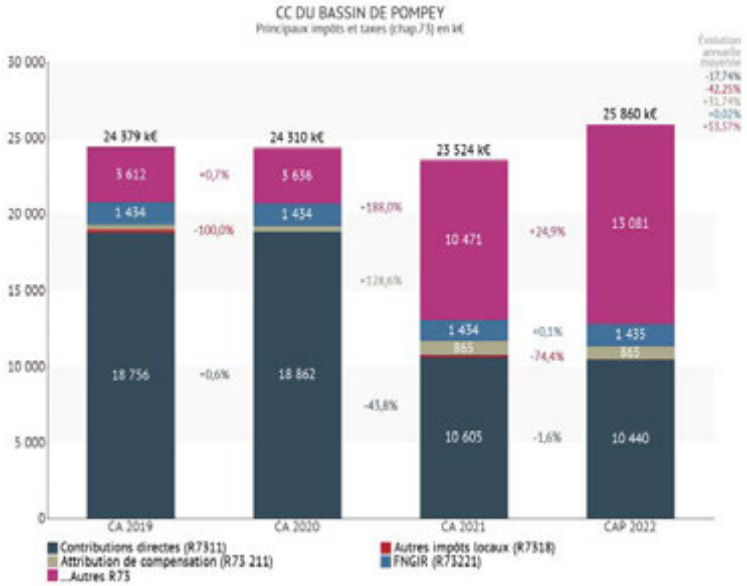

1.2 CONTEXTE ÉCONOMIQUE LOCAL

1.2.1 UNE DYNAMIQUE DE CRÉATIONS D'ENTREPRISES MAINTENUE EN 2022

Sur l'année 2022, nous comptabilisons 3 054 établissements à fin décembre 2022 soit plus de 319 établissements par rapport à 2021, où nous avions 2 735 établissements, qui se répartissent pour la moitié principalement dans les services et commerces comme détaillé dans le graphique ci-dessous.

Répartition du nombre d'entreprises par secteurs d'acitivité

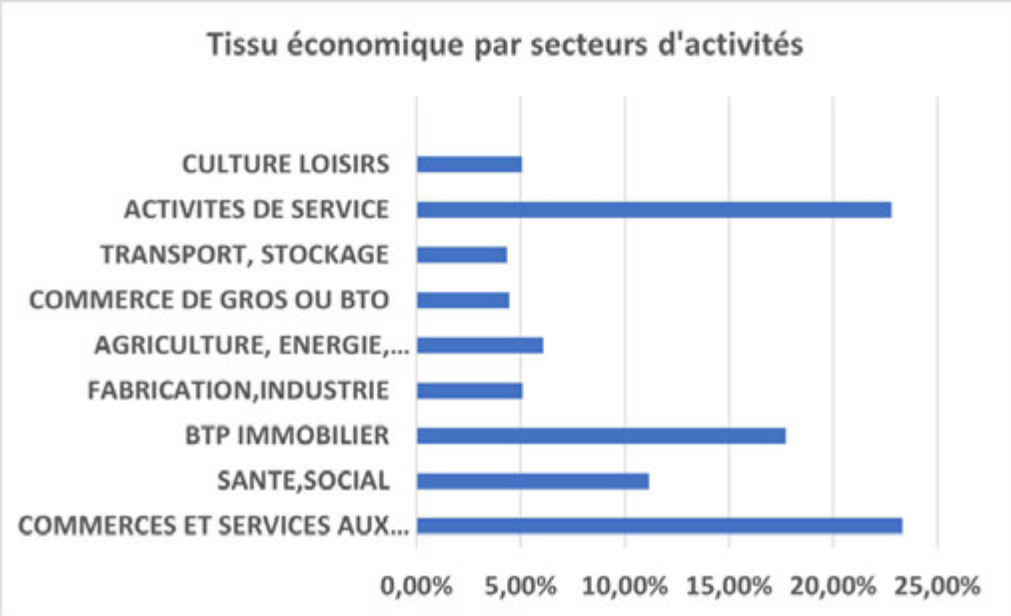

Effectifs estimés au 31/10/2022 par secteur d'activité

Ce sont les catégories commerces/services aux entreprises et les activités de service qui représentent la part la plus importante, soit 46% des entreprises. L'industrie affiche une part de 5 % des entreprises.

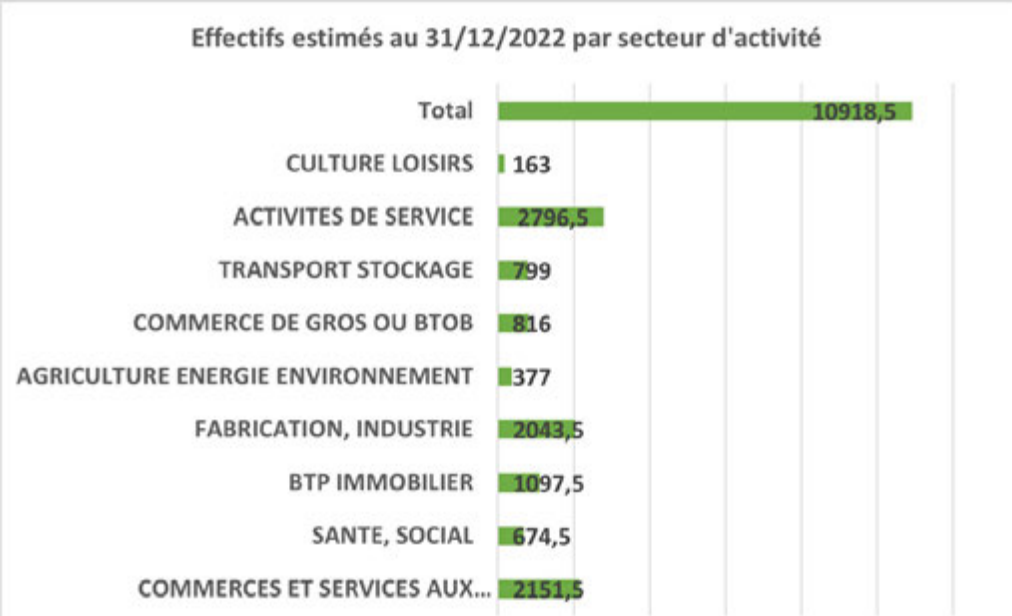

Trois catégories se détachent largement et représentent :

- 25 % des effectifs dans les activités de service
- 20 % des effectifs dans le commerce et les services aux entreprises
- 19 % des effectifs dans la fabrication et l'industrie

1.2.2 UN TISSU COMMERCIAL FRAGILISÉ

Source : Observatoire du commerce, service développement économique octobre 2022

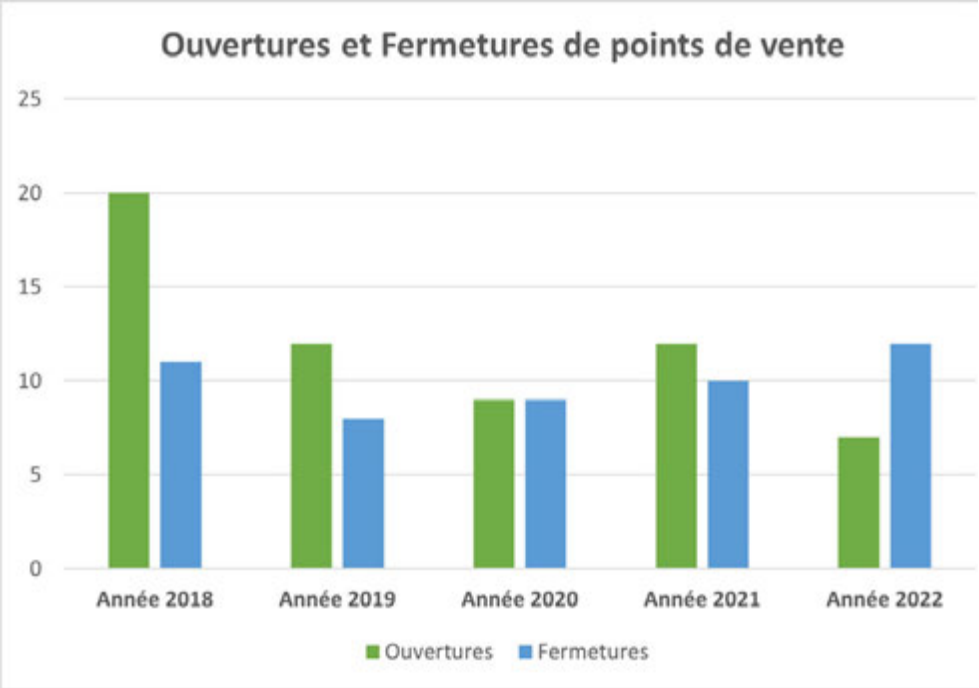

Poids des activités commerciales : principales activités installées dans des locaux commerciaux en centre bourgs (hors Grand Air)

L'année 2022 semble présenter une forme de rééquilibrage par rapport aux années précédentes : le nombre de fermetures de points de vente est supérieur au nombre d'ouvertures. C'est la première évolution négative depuis 2017 avec un solde de 5 cellules commerciales. A noter le nombre de fonds de commerces à céder en forte augmentation, essentiellement dans les secteurs d'activité de la restauration et du commerce (tendances observées également au national).

Le tissu commercial et artisanal reste par ailleurs parfaitement stable mais la vigilance est de mise pour 2023 avec de nombreux phénomènes peu propices au maintien et au développement de l'activité : hausse des coûts des matières premières et de l'énergie, consommation atone et retour massif vers la grande distribution à bas coûts, etc.

Tissu artisanal et commercial

Taux de vacance commerciale des communes

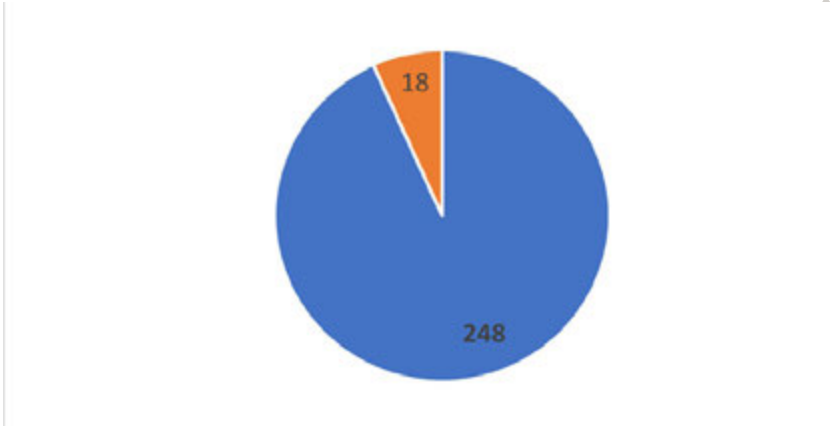

Espace Commercial Grand Air à Frouard

Fn octobre 2022, 2 locaux sont disponibles (ex-Office Dépôt, Point Cadre dans la galerie commerciale de Leclerc mais le local est occupé temporairement). A noter le départ de l'enseigne Devianne en fin d'année 2022.

Fin octobre 2022, 18 locaux sont disponibles sur l'ensemble des communes. Le taux de vacance commerciale est ainsi de 6,8 %, toujours très inférieur aux moyennes nationales constatées (de l'ordre de 12 à 20%). Cette vacance est essentiellement concentrée sur les communes de Frouard et Pompey, 13 locaux étant situés sur ces 2 communes.

1.2.3 UNE DIMINUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI QUI CONCERNE PRIORITAIREMENT LES JEUNES

Alors que des secteurs entiers de l'économie avaient été mis de force à l'arrêt, la reprise économique est bien là favorisée par les 100 milliards du Plan de Relance visant à relancer l'économie et favoriser l'emploi. L a demande en main d'œuvre explose dans de nombreux secteurs. Cependant, selon une étude de Manpower sur le monde du travail en 2022, **69 % des employeurs ne parviennent pas à recruter le personnel** dont ils ont besoin. Cette étude corrobore l'enquête «Besoins en main-d'œuvre» de Pôle emploi qui estimait que 57,9% des projets de recrutement seraient compliqués en 2022. **C'est la conséquence du dynamisme du marché de l'emploi, le taux de chômage étant de 7,4%.**

Le Bassin de Pompey suit ces tendances nationales et voit son nombre de demandeurs d'emploi diminuer. Cette diminution laisse cependant de côté les publics les plus éloignés de l'emploi, et notamment les seniors. Les dispositifs d'insertion restent un outil indispensable pour accompagner les personnes les plus en difficultés. Les entreprises du territoire expriment également leurs difficultés de recrutement et leur besoin d'être accompagnées dans ce domaine

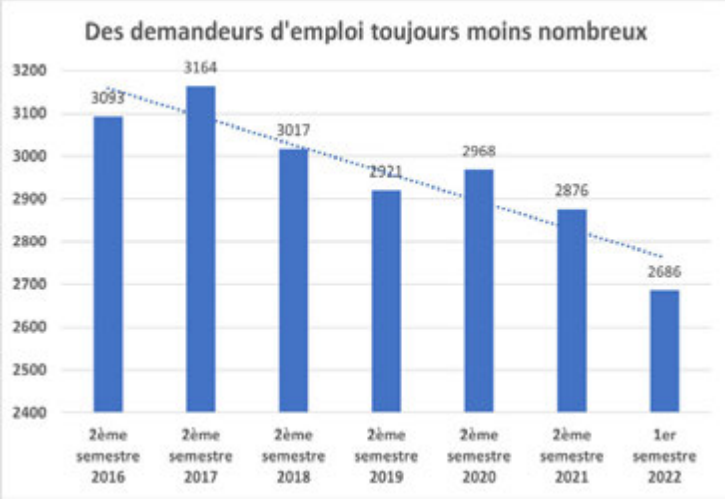

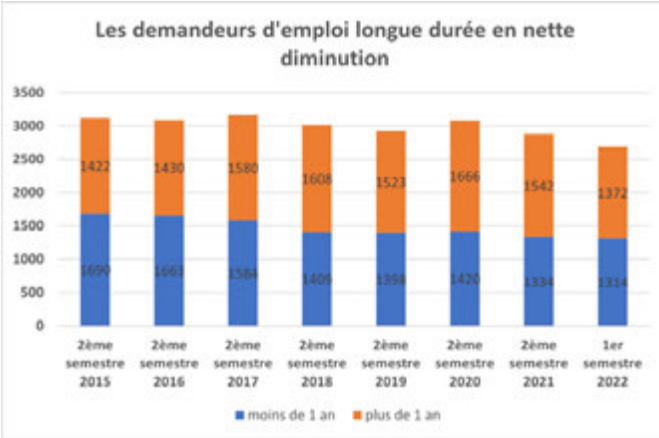

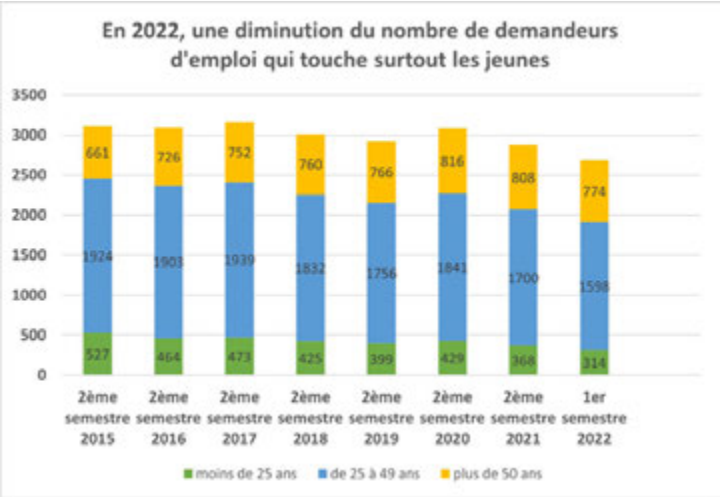

Le nombre de demandeurs d'emploi a enregistré une baisse de 6.6 % au premier semestre 2022 par rapport au semestre précédent, soit **190 inscrits en moins** selon les chiffres de la Direction des statistiques (Dares).

Le nombre de chômeurs en catégorie A (c'est-à-dire en recherche d'emploi et n'ayant exercé aucune activité) **est de 1472** ; il se situe bien en dessous de son niveau d'avant-covid, avec 289 demandeurs d'emploi en moins par rapport au 4e trimestre 2019.

La diminution du nombre de demandeurs d'emploi concerne en premier lieu le public jeunes, puisqu'on en dénombre 54 de moins qu'un semestre auparavant, soit une baisse de 14.7 %. Les 25-49 ans voient leur nombre baisser de 6%. Les plus de 50 ans sont quant à eux un peu moins nombreux, avec une baisse de 4.2%, mais ils **représentent toujours près d'un tiers du nombre des demandeurs d'emploi.**

2. PORTRAIT FINANCIER ET FISCAL DU TERRITOIRE

2.1 PANORAMA CONSOLIDÉ DU BLOC LOCAL COMMUNES - INTERCOMMUNALITÉ

Le **Projet de Territoire** en cours de concertation doit permettre de faire face aux transitions écologiques, économiques, technologiques et sociétales. Un panorama financier et fiscal du territoire a été effectué sur la base d'une rétrospective consolidée des comptes communaux et intercommunaux 2020 et 2021. La question de la capacité financière à agir du bloc local au regard des réformes fiscales et des évolutions des indicateurs financiers, de la répartition des richesses et du coût des services publics se pose dans un contexte post crise sanitaire, d'explosion des coûts énergétiques ainsi que du dégel du point d'indice.

La **capacité d'autofinancement** marquée par la COVID en 2020 se restaure en moyenne sur le bloc local en 2021 mais son actualisation fin 2022 au regard de l'explosion des dépenses en particulier énergétiques est anticipée en forte dégradation.

L'**effort d'équipement est soutenu sur la période 2019-2021 avec 20M€ de dépenses moyennes annuelles** (295 € par habitant en 2021) et une dette stabilisée dans les communes (en progression sur l'intercommunalité du fait des transferts eau et assainissement au 01/01/2020).

Une approche de l'offre de services aux habitants sur le bloc local, des modalités de financement des projets d'aménagement du territoire entre les communes et l'intercommunalité à travers notamment des conventions de répartition de la taxe d'aménagement sont des axes permettant d'engager le Bassin de Pompey dans un nouveau pacte financier et fiscal.

	communes				Bassin Pompey				bloc local		
en milliers d'euros	2019	2020	2021		2019	2020	2021		2020	2021	
Population									41 049	40 819	
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT				*evol 21/20*				*evol 21/20*			*evol 21/20*
Total Recettes de fonctionnement	**33 039**	**32 950**	**31 943**	*-3,1%*	**30 582**	**27 426**	**30 185**	*10%*	**60 376**	**62 128**	*3%*
Impôts Locaux	14 680	14 837	14 621	*-1%*	19 894	19 801	11 693	*-41%*	34 638	26 314	*-24%*
Attributions de compensation	6 801	5 845	4 303	*-26%*	-6 801	-5 845	-4 303	*-26%*	0	0	
Dotations	3 891	3 799	4 143	*9%*	2 182	2 168	2 154	*-1%*	5 967	6 297	*6%*
Autres impots/participations	956	981	1 371	*40%*	5 425	6 489	15 257	*135%*	7 470	16 628	
Produits services	3 494	3 000	2 795	*-7%*	5 959	4 202	4 648	*11%*	7 202	7 443	*3%*
Total Charges de fonctionnement	**31 743**	**31 732**	**28 676**	*-10%*	**24 172**	**22 472**	**27 187**	*21%*	**54 204**	**55 863**	*3%*
Charges de personnel	16 023	15 378	15 711	*2%*	10 505	10 497	10 725	*2%*	25 875	26 436	*2%*
Achats et charges externes	7 807	7 258	7 454	*3%*	12 798	8 609	9 039	*5%*	15 867	16 493	*4%*
Charges financières	563	484	507	*5%*	142	187	173	*-7%*	671	680	*1%*
Contingents	1 403	0	66		0	60	1 394		60	1 460	
Subventions versées	2 854	3 025	3 042		332	314	322		3 339	3 364	
Capacité d'autofinancement	**3 361**	**2 213**	**3 261**	*47%*	**6 410**	**3 202**	**2 998**	*-6%*	**5 415**	**6 259**	*16%*
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT											
Total Ressources d'investissement	**7 913**	**7 401**	**6 281**		**11 998**	**8 105**	**10 533**		**15 506**	**16 814**	
Emprunt bancaire et dettes assimilées	950	1 245	974		0	0	422		1 245	1 396	
Subventions reçues	442	751	1 027		1 408	1 047	1 277		1 798	2 304	
Taxe aménagement	238	241	134		476	241	268		482	402	
FCTVA	794	710	794		1 205	524	906		1 234	1 700	
Total Dépenses d'investissement	**7 653**	**7 653**	**6 714**		**9 262**	**8 560**	**11 713**		**16 213**	**18 427**	
Dépenses d'équipement	5 651	3 421	3 953		6 318	6 816	8 082		10 237	12 035	*295 €*
Remboursement d'emprunts	1 473	1 395	1 478		1 046	1 089	1 152		2 484	2 630	
ENDETTEMENT (encours dette 31/12/N)	**16 536**	**12 239**	**11 562**		**11 298**	**8 521**	**7 791**		**20 760**	**19 353**	*474 €*
avec budgets annexes							**18 454**			**30 016**	*735 €*
FONDS DE ROULEMENT	**6 727**	**8 768**	**9 135**		**4 885**	**5 351**	**2 538**		**14 119**	**11 673**	

Les indicateurs financiers illustrent des situations communales contrastées et la péréquation au sein du bloc local s'est effectuée en 2022 par la prise en charge par l'intercommunalité de la contribution au FPIC (Fonds de péréquation des ressources Intercommunales et Communales) pour les communes pauvres à 100% ou tendues à 50%.

FPIC 2022	BAD	Champigneulles	Custines	Faulx	Frouard	LSC	Liverdun	Malleloy	Marbache	Millery	Montenoy	Pompey	Saizerais	Total communes	Ensemble Intercommunal
Population DGF	4 210	6 758	3 117	1 381	6 677	2 453	5 943	996	1 701	627	416	4 954	1 500	40 733	40 733
														communes	*agregé*
POTENTIEL FINANCIER	927,5	1 378,4	1 355,9	699,7	1 194,3	938,2	887,7	744,0	871,2	1 245,0	654,1	1 010,4	762,4	1 065,2	743,87
PF/habitant strate	974,3	1 034,4	974,3	816,4	1 034,4	895,6	1 034,4	756,5	816,4	756,5	693,3	974,3	816,4		646,9
écart >0,95	0,95	1,33	1,39	0,86	1,15	1,05	0,86	0,98	1,07	1,65	0,94	1,04	0,93		1,15
EFFORT FISCAL	1,21	1,14	0,89	0,98	1,45	0,99	1,34	0,96	1,01	0,90	0,97	1,42	1,22		1,212
EF strate	1,14	1,19	1,11	1,07	1,19	1,11	1,19	1,05	1,07	1,05	1,01	1,14	1,07		1,146
écart >1,05	1,06	0,96	0,80	0,91	1,23	0,90	1,13	0,92	0,95	0,86	0,96	1,24	1,14		1,06
REVENU/habitant	16 525	14 099	14 404	15 888	13 280	21 855	14 497	16 398	14 179	16 939	16 464	11 803	14 838	*moy Bassin*	14 700
														moy nat	15 809

POTENTIEL FINANCIER / habitant	
	PF < strate écart <0,95
	PF < strate écart >0,95
	PF> strate

EFFORT FISCAL	
	EF > strate écart > 1,05
	EF > strate
	EF < strate

REVENU / habitant	
	R < R moy strate et Bassin
	R proche R Bassin
	R > R moy nat

Eligibilité prise en charge FPIC	
100% 3 rouges ou oranges	Saizerais - Liverdun
50% 2 rouges	Frouard-Pompey

2.2 RÉTROSPECTIVE SUR 5 ANS DU BASSIN DE POMPEY

Sur les 5 dernières années, l'é**volution des recettes réelles de gestion progresse en moyenne de 4,7%** par an sur le budget principal. Cette progression est à mettre en perspective avec la reprise des activités en 2021 et 2022 après des fermetures d'établissement en période de crise sanitaire. **Les réformes fiscales ont également fait évoluer à la baisse la part des impôts et taxes en 2021 et une augmentation des dotations. L'année 2022 a enregistré une dynamique exceptionnelle (+9,1%) de la fraction de TVA** reversée en compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

Données Budget Principal, en €	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 estimé	Evol moy annuelle
RECETTES DE GESTION	32 832 219	34 294 274	34 739 292	36 379 835	**39 815 844**	**4,9**
Produits des services (70)	3 574 738	3 812 943	4 202 640	4 647 984	4 858 884	7,9
Impôts et taxes (73)	23 884 612	24 378 885	24 310 431	23 524 355	25 860 180	2
Dotations et participations (74)	4 605 620	5 426 095	5 620 802	7 548 160	8 250 384	15,7
Autres produits (75)	548 205	545 357	516 714	548 224	694 877	6,1
Atténuation de charges (013)	219 044	130 994	88 705	111 132	151 519	-8,8
DÉPENSES DE GESTION	26 912 096	28 495 672	29 424 395	33 287 699	**35 449 540**	**7,1**
Charges à caractère général (011)	8 132 045	8 844 513	8 822 786	9 293 693	12 812 965	12
Dépenses de personnel (012)	8 771 091	9 352 147	10 586 172	10 836 511	11 583 844	7,2
Atténuation produits (014)	7 313 183	7 295 791	7 318 342	6 268 145	6 248 053	-3,9
Autres charges courantes (65)	2 695 777	3 003 221	2 697 095	6 889 350	4 804 678	15,5
ÉPARGNE DE GESTION	5 920 123	5 798 602	5 314 897	3 092 136	4 366 304	**-7,3**
Intérêts de la dette existante	185 106	141 865	170 185	150 850	104 076	-13,4
Soldes financiers, exceptionnels & provisions	120 007	351 087	-191 711	56 869	50 262	
ÉPARGNE BRUTE	5 855 024	6 007 824	4 953 001	2 998 155	**4 312 490**	**-7,3**
Amortissement du capital de la dette	1 041 184	1 046 271	1 088 935	1 152 249	1 613 189	
ÉPARGNE NETTE (CAF)	4 813 840	4 961 553	3 864 066	1 845 906	**2 699 301**	**-13,5**
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	10 065 283	7 918 085	7 167 110	7 830 257	6 518 777	
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)	4 338 551	3 263 133	1 892 626	4 160 052	3 892 595	
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	10 153 917	9 114 993	8 521 111	7 426 794	6 329 991	-11,1
CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT	1,73	1,52	1,72	2,6	**1,5**	-0,5

En revanche, les dépenses de gestion ont progressé de 7,9% du fait de développement de services intégrant le transfert du contingent incendie et de la gestion des eaux pluviales en 2020, l'ouverture de France Services et de l'espace emploi FL Job, le développement de la plateforme biomasse et les démarches autour de l'habitat et de la maitrise énergétique.

L'épargne de gestion s'est dégradée en 2021 du fait de la reprise du déficit des budgets annexes transport et restauration 2020 et 2021. Malgré l'érosion des niveaux d'épargne liée à la crise sanitaire, à la reprise de l'inflation et à l'explosion des dépenses d'énergie en 2022, **l'épargne nette estimée à 2,7 M€ fin 2022 permet un bon niveau d'autofinancement des investissements.**

Les dépenses d'investissement sont relativement stables **autour de 7 M€ par an** sur ces dernières années.

Fin 2022 l'encours de dette du budget principal est de 6,3 M€ et la capacité de désendettement très rapide (1,5 année d'épargne).

Une évolution en dents de scie de l'épargne entre 2020 et 2022 du fait de la double écriture de reprise des résultats de budgets annexe en 2021

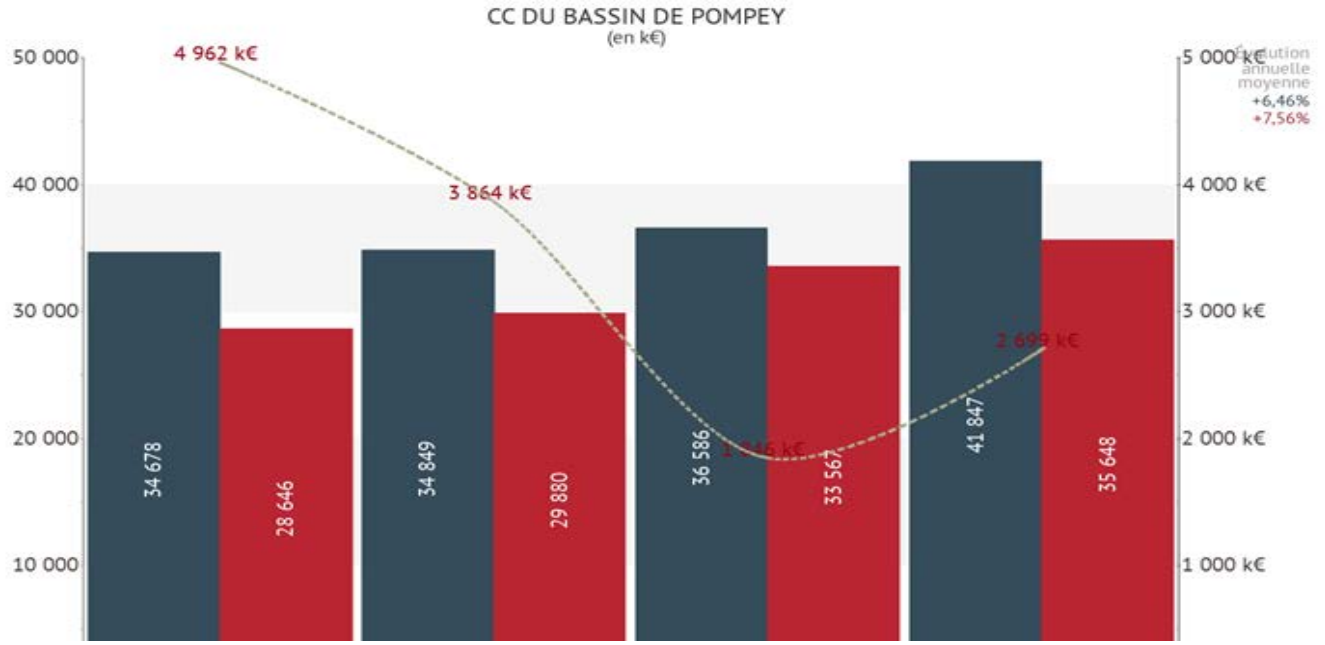

3. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT & DE FONCTIONNEMENT (PPIF) 2023-2027

3.1 DES SERVICES DE PROXIMITÉ POUR LE BIEN-ÊTRE ET LE CADRE DE VIE

3.1.1 LA GESTION DES DÉCHETS, UNE POLITIQUE VERTUEUSE

L'année 2022 a été marquée ;

- p**ar une baisse globale des ordures ménagères résiduelles et recyclables de 5 % alliée à une baisse de tonnages de 30 % à la déchetterie** qui ont permis de maitriser les dépenses dans un contexte d'augmentation très forte des coûts de gestion (transport et traitement).
- **par une hausse des recettes liées à la vente des matières (principalement plastique et carton)** et les hausses des bases locatives.

Ce constat a confirmé l'importance de réduire les tonnages globaux pour limiter la hausse des coûts et aussi de favoriser le tri quand on sait que **60% de nos poubelles grises sont encore valorisables**. Afin de concourir à ces objectifs il a été acté :

- **le doublement de la part incitative** (prix de la levée doublée pour inciter au tri)
- l**e lancement d'un marché de performance** marqué par le passage en C05 (collecte tous les 15 jours) au 1er janvier 2023
- **l'extension du tri des biodéchets**

UN NOUVEAU CONTRAT DE PERFORMANCE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (CPDMA) : 2023/2030

Le Bassin de Pompey fait partie des 4 collectivités en France à s'être engagées en 2019 à l'appel à projet del'ADEME. Ce nouveau contrat qui a débuté en janvier 2023 a pour finalité de dépasser la rémunération sur la base des volumes de déchets collectés et traités en intégrant des objectifs de prévention et de valorisation.

L'**idée est de passer d'une logique de « prestation de service » à celle de « relation de service »** entre la collectivité et son prestataire en enrichissant l**es clauses de performances et en indexant leur rétribution sur l'atteinte d'objectifs communs :**

- Construire une solution intégrée prévention & gestion des ordures ménagères collectées
- Dépasser la logique de volume ou tonnages, unique base financière du marché actuel
- Lier les actions de sensibilisation et de prévention à l'atteinte des objectifs de baisse des déchets
- Maitriser un équilibre financier comprenant la collecte et le traitement

Objectifs du contrat soumis à un système de bonus/malus

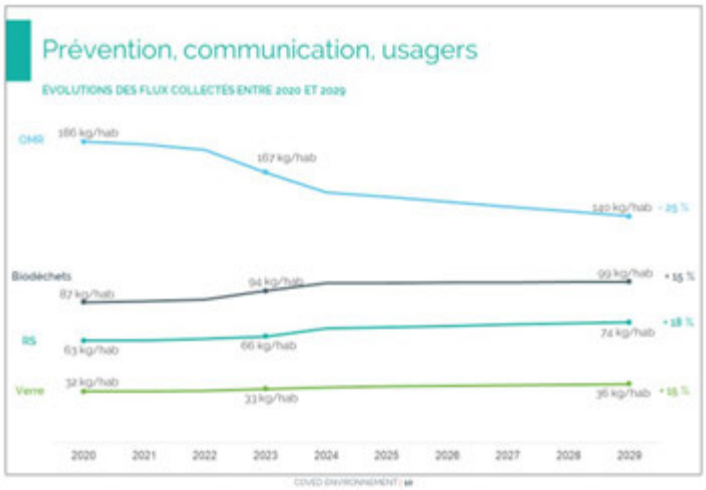

Les retombées pour le Bassin seront, entre autres, la baisse du coût de traitement des OMR sujet aux évolutions de Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

VALORISER LES RESTES ALIMENTAIRES : UN TERRITOIRE PRÉCURSEUR QUI ÉTEND LE TRI À L'ENSEMBLE DE SES USAGERS

Dès 1999, le Bassin de Pompey s'est engagé dans la valorisation de la part fermentescible des ordures ménagères avec l'organisation d'une collecte en porte à porte sur l'ensemble des 13 communes et la dotation des foyers en bacs et sacs adaptés. Ces déchets biodégradables sont ensuite **dirigés vers la plateforme de compostage pour être valorisés sous forme de compost redistribué gratuitement aux habitants**. Innovante et exemplaire, cette démarche l'est encore aujourd'hui alors que les Collectivités doivent répondre en 2024 à l'obligation réglementaire de proposer des solutions. La Communauté de Communes accueille et partage son expérience avec d'autres collectivités souhaitant mettre en place cette filière.

A ce jour, ces biodéchets sont collectés grâce aux 11 000 bacs répartis sur le territoire et représentent environ 3 500 tonnes par an soit environ 85 kg/an/habitant. Cependant, près de 30% du total des poubelles non recyclables sont encore constitués de biodéchets représentant 40kg/an/habitant.

Par ailleurs, ce sont **encore 4 200 foyers qui, à ce jour, ne peuvent bénéficier de ce service de collecte** et de tri. Le tonnage potentiel estimé de ces biodéchets s'élève à 350 tonnes/an environ. Afin de permettre le tri et capter ce flux, il va être mis en place en 2023, après une phase d'expérimentation réussie, une **collecte en apport volontaire avec la mise en place d'une centaine de points d'apport volontaire pour les biodéchets sous forme d'abris bacs en centre bourg ou en pied d'immeubles.**

PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

- Une **hausse de près de 23% des marchés de collecte et traitement** (fonctionnement), soit plus de 900 000 euros en plus (+ 30 % sur l'incinération, hausse de la TGAP de 45 à 52 euros/tonnes, collecte des PAV biodéchets, …)
- Les **recettes vente de matériaux et les soutiens se stabiliseront,** la vente des matériaux amorce d'ores et déjà une baisse
- Une **forte inflation de la base locative** (+ 7,1%) Une baisse des charges RH (restructuration de la direction en lien avec le nouveau service)
- **Continuité des investissements initiés** (bacs en lien avec le C 0,5, PAV verre, Pav biodéchets…)
- La **mise en place de nouvelles filières à la déchèterie** (nouveaux éco organismes sur les jouets, le bricolage, le bâtiment…) permettant de réduire les tonnages de non recyclables.

	hypothèse : effet base +7,1% en 2023 puis augmentation annuelle d' 1,5%							
	tx de TEOM	7,70%	7,70%	7,70%	7,70%	7,70%	7,70%	7,70%
	part TEOMI	9,45%	10,12%	9,89%	17,68%	16,55%	15,58%	15,19%
	année	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Dépenses	Dépense fonctionnement	3 867 311	3 940 500	4 119 000	4 203 000	5 142 600	5 020 630	4 961 076
			1,9%	4,5%	2,0%	22,4%	-2,4%	-1,2%
	Dont Charges Exceptionnelles		195 000	225 000				
	Investissements exceptionnels (contenants)				350 000			
	charges RH	410 000	395 000	440 000	600 000	500 000	512 500	525 313
	Amortissement	380 000	377 147	334 766	500 000	450 000	400 000	490 000
	TOTAL CHARGES	**4 657 311**	**4 712 647**	**4 893 766**	**5 653 000**	**6 092 600**	**5 933 130**	**5 976 389**
Recettes	Vente de marchandise	255 000	139 000	260 000	490 000	400 000	400 000	400 000
	Subvention Eco organisme + aide	562 000	527 000	590 000	679 000	800 000	750 000	750 000
	Redevance Spéciale	376 000	376 000	376 000	379 000	400 000	400 000	380 000
	TEOM (part fixe)	3 220 164	3 250 000	3 280 000	3 400 000	3 630 000	3 684 450	3 739 717
	Part Incitative	336 112	366 000	360 000	730 000	720 000	680 000	670 000
	TOTAL PRODUITS	4 749 276	4 658 000	4 866 000	5 678 000	5 950 000	5 914 450	5 939 717
	ECART	91 965	-54 647	-27 766	25 000	-142 600	-18 680	-36 672

3.1.2 UNE OFFRE DE MOBILITÉ INTERCONNECTÉE À CONFORTER

LES TRANSPORTS EN COMMUN

Le **renouvellement de la Délégation de Service Public en 2024** sera un temps de réflexion pour repenser le réseau et identifier les flux de voyageurs, les atouts du réseau et les pistes d'amélioration. La réflexion s'appuiera sur les enquêtes annuelles réalisées permettant d'évaluer la satisfaction des usagers et identifier les attentes. En 2023, un diagnostic complet sera réalisé pour **étudier le fonctionnement actuel du réseau** intégrant les volets exploitation, relation usager et pour analyser les **besoins non couverts**. Un travail important sera mené avec les partenaires institutionnels et économiques, acteurs de la mobilité (Région, intercommunalités, SNCF...) pour **améliorer l'intermodalité et les connexions avec les bassins de vie voisins**.
Cette réflexion intégrera également le déploiement des mobilités douces et de l'intermodalité sur le territoire notamment avec les pôles d'échange multimodaux et le déploiement de stations de mobilité.

De nouveaux équipements pour la qualité de l'expérience voyageur

La commande de 6 bus standards a été effectuée en septembre 2022 pour un montant de 2,17 M€ TTC (soit 360K€ par véhicule) payable à la livraison en 2023. L'accessibilité et l'intermodalité ont été tout particulièrement pensées dans les aménagements. L'information voyageur sera également améliorée par des baromètres de lignes interactifs, des espaces d'affichage. **L'aménagement des bus et l'équipement pour la billettique sont estimés à 200K€.**

D'autre part, les navettes utilisées pour le transport à la demande et pour certains services réguliers ou scolaires présentent des pannes régulières en raison d'un fort kilométrage (300 000 km). Afin de maintenir la qualité du service et dans la dynamique de transition énergétique menée par le Bassin de Pompey, une réflexion est menée pour achever le renouvellement du parc avec un enjeu de décarbonation ces prochaines années.

Contribution au Syndicat Mixte des Transports suburbains de l'agglomération nancéienne

Il est prévu pour l'exécution des services Sub et Le Sit une actualisation d'environ 9,3 % du montant de la contribution annuelle au SMTSN .
Deux évolutions sont à prévoir au niveau du SMTSN qui risquent d'impacter financièrement la contribution du Bassin de Pompey et sont encore en cours de négociation :

- **Le retrait de la Région Grand Est du Syndicat Mixte à la fin du 1er semestre 2023** va induire une nouvelle répartition de la contribution pour les territoires membres du syndicat (Grand Nancy, Bassin de Pompey, C.C Sel et Vermois, C.C Mad et Moselle). L'accord partenarial trouvé avec la Région Grand Est déterminera le montant restant in fine à la charge des membres du Syndicat.

- Le **renouvellement de la flotte de bus sur la ligne 10** nécessitera un recours à l'emprunt par le SMTSN avec un impact annuel estimé à 60K€ pour le Bassin de Pompey (sur la base de la répartition actuelle).

Mobile sur le bassin de Pompey!

PLAN DE DÉPLACEMENTS INTERENTREPRISES

Le Bassin de Pompey s'est engagé aux côtés des entreprises dans un plan de déplacements pour apporter des réponses alternatives à l'autosolisme. L'offre de transports en commun propose des services aux entreprises et salariés en intermodalité avec les autres services de mobilité. La démarche entreprise pour la mise en place de l**a plateforme de covoiturage sera évaluée en 2023** pour identifier les suites à donner à ces deux premières années de lancement. **Elle prendra en compte les démarches menées à l'échelle du PETR Val de Lorraine et de la Multipôle Sud Lorraine**. En 2022, 244 utilisateurs sont inscrits sur la plateforme.
Les entreprises engagées dans la démarche sont : *Pomona Passion Froid; UPM Raflatac SAS; Afpa Grand Est; Brasserie Champigneulles SAS; Novasep Process Pompey; Keolis Territoire Nancéien ; Crown Bevcan; Drive; Leroy Merlin; Bassin de Pompey; Ville de Liverdun; Produit Industriel Lorrain; General Electric ; Transluminal; MS Technique.*

AMÉNAGEMENT DE STATIONS DE MOBILITÉ EN LIEN AVEC LES GARES

Outre l'aménagement de l'accès des haltes ferrées en liaisons douces et le projet «Port canal gare» en cours de programmation, deux Pôles d'Echange Multimodaux sont en phase pré-opérationnelle

Pôle d'Equipement Multimodal de Liverdun (2024-2025)

Il sera aménagé dans le cadre de la restructuration de la place de la Gare. Dans un souci de développement des mobilités alternatives, il prévoit d'intégrer des déplacements vélos confortables et connectés, des aménagements d'espaces piétons qualitatifs et généreux, une interface cohérente entre les transports en commun et des espaces de stationnement en relation avec leur destination. Le montant 2022 inclut les frais de maitrise d'œuvre pour la finalisation des études. Le coût est estimé à 1,1 M€, Les financements sont en cours de mobilisation et sont estimés a minima à 590K€.

Pôle d'Equipement Multimodal de Pompey (2021-2030)

A l'échelle de la Multipôle Sud Lorraine, le Bassin de Pompey est identifié comme Pôle Urbain d'équilibre et a une place déterminante à l'entrée Nord de l'agglomération nancéenne.
Aussi, dans un objectif de déclinaison opérationnelle du Programme d'Orientations et d'Actions (POA) Déplacement du PLUI HD, le PEM de Pompey est identifié et articulé à la requalification de l'ancienne friche industrielle Eiffel sud. Il doit permettre de participer à la dessaturation de l'A31 et à la réduction des Gaz à Effet de Serre.
A moyen terme, le projet a pour ambition de proposer un service intégré des mobilités proposant un accès à la solution ferroviaire facilité en termes de :

- Stationnement de courte et longue durée pour les véhicules moteurs (parking silo situé sur Eiffel Sud et relié par une passerelle)
- Stationnement sécurisé pour les vélos
- Billetterie couplée aux transports en commun
- Connexion entre le cadencement des trains et des transports en communs du réseau le Sit et le Sub
- Solutions d'électromobilité
- Parcours des piétons sécurisés
- Proximité avec les commerces

Le Bassin de Pompey souhaite associer l'ensemble des parties prenantes à ce projet pour répondre au mieux aux usagers et ainsi offrir une Maison des Mobilités ouverte sur **un cadre de vie valorisé.**

3.1.3. PETITE ENFANCE

DÉFINIR UNE POLITIQUE PUBLIQUE QUI PERMET DE RÉPONDRE AUX BESOINS DES FAMILLES POUR L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS (0-4 ANS)

Les éléments d'analyse sociodémographique présentés en bureau délibératif d'avril 2022 démontrent que la baisse de la natalité sur le territoire intercommunal ne suffira pas à diminuer la demande d'accueil en crèche. En effet, celle-ci est « portée » par la diminution constante des effectifs d'assistantes maternelles indépendantes et par l'arrivée effective ou souhaitée (projet de territoire) de jeunes ménages appartenant aux catégories socio-professionnelles dites « plus » (cadres, ingénieurs, professions libérales, fonctionnaires de catégorie A,…). A cela s'ajoute une offre d'accueil encore inférieure aux besoins des familles présentes sur le territoire. **80 demandes d'entrée en crèche pour septembre 2023 ne pourront être satisfaites. Ces demandes représentent un volume d'accueil de 2725 heures hebdomadaires ce qui correspond à l'activité d'une crèche de 62 places.**

...VERS UN NOUVEAU SCHÉMA D'ÉQUIPEMENT PETITE ENFANCE (2023-2030)

Depuis 2002, le Bassin de Pompey développe des modes de garde pour les enfants âgés de 2 mois à 4 ans. **Plus de 350 familles utilisent l'une des 5 crèches intercommunales ou font appel à un.e assistant.e maternel.le de la crèche familiale**.
Le schéma territorialisé d'équipements petite enfance, validé par la CAF et le conseil communautaire en 2012, touche à sa fin. Une réflexion partenariale est engagée afin de définir les contours de la politique publique intercommunale en matière d'accueil du jeune enfant et permettre en 2023 une programmation de nouveaux équipements, ainsi qu'une offre renouvelée et diversifiée de modes d'accueil de la petite enfance sur le territoire.

Au moins **trois défis sont à relever** :

- **Favoriser un meilleur renouvellement des effectifs d'assistantes maternelles ;**
- **Soutenir le développement d'une offre privée d'accueil collectif ;**
- **Définir un nouveau schéma d'équipement territorialisé des services et équipements petite enfance.**

PERSPECTIVES DE DÉPLOIEMENT

Développement de la capacité d'accueil de la crèche Mirabelle à Liverdun
L'extension de la capacité d'accueil de Liverdun par la création d'une nouvelle unité de vie à la crèche est en cours d'étude de faisabilité et pourrait permettre à court terme la création d'une à deux unités de vie.

Une crèche sur le nouveau quartier Arboresens à Frouard
L'implantation de structures petite enfance accompagne les nouveaux projets urbains comme à Frouard dans le cadre de l'aménagement de Arboresens, un nouveau quartier qui accueillera près de 350 nouveaux logments et des service partagés.

Sur le secteur Arc Nord Ouest Mauchère / Millery
Conforter l'offre d'équipements sur la rive droite de la Moselle et de la vallée de la Mauchère par l'évolution de la Microcrèche sur un site qui resterait à définir.

Evolution de l'offre à Champigneulles
La ville de Champigneulles a entrepris la restauration du Château Bas, intégré dans le plan de patrimoine de la Ville de Champigneulles qui ambitionne de redonner vie à ce lieu. Les habitants ont d'ailleurs été sollicités afin de dresser les perspectives du futur réaménagement du château. **De cette concertation publique est ressorti le souhait d'y voir s'implanter un pôle petite enfance et le déplacement de la crèche actuelle Arc en Ciel.**

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE COMME NOUVEAU CADRE D'ACTION

La Collectivité contractualise tous les 4 ans avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le cofinancement et l'optimisation de la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans. Désormais la Convention Territoriale Globale (CTG) succède au CEJ comme nouveau cadre partenarial afin d'élaborer et de mettre en œuvre un **projet social de territoire partagé** sur les champs d'interventions communs : accès aux droits et inclusion numérique, petite enfance, **parentalité, enfance, jeunesse, autonomie et insertion, logement et cadre de vie** (animation de la vie sociale).
Dans le cadre de la refonte du dispositif, de nouvelles modalités de calcul ont été mises en oeuvre sans impact sur les recettes de fonctionnement avec un montant de 456 265.55€ versé par la CAF.
La création de nouvelles places d'accueil sur le territoire intercommunal sera financée par un bonus CTG de 2700€ par place. Les équipements en zone Quartiers Politique de Ville seront financés à hauteur de 3600€ par place. Par ailleurs, 2.4 ETP liés à des missions de coordination pourraient être financés.

162 places de crèches réparties au sein des **5** crèches et **1** Crèche Familiale

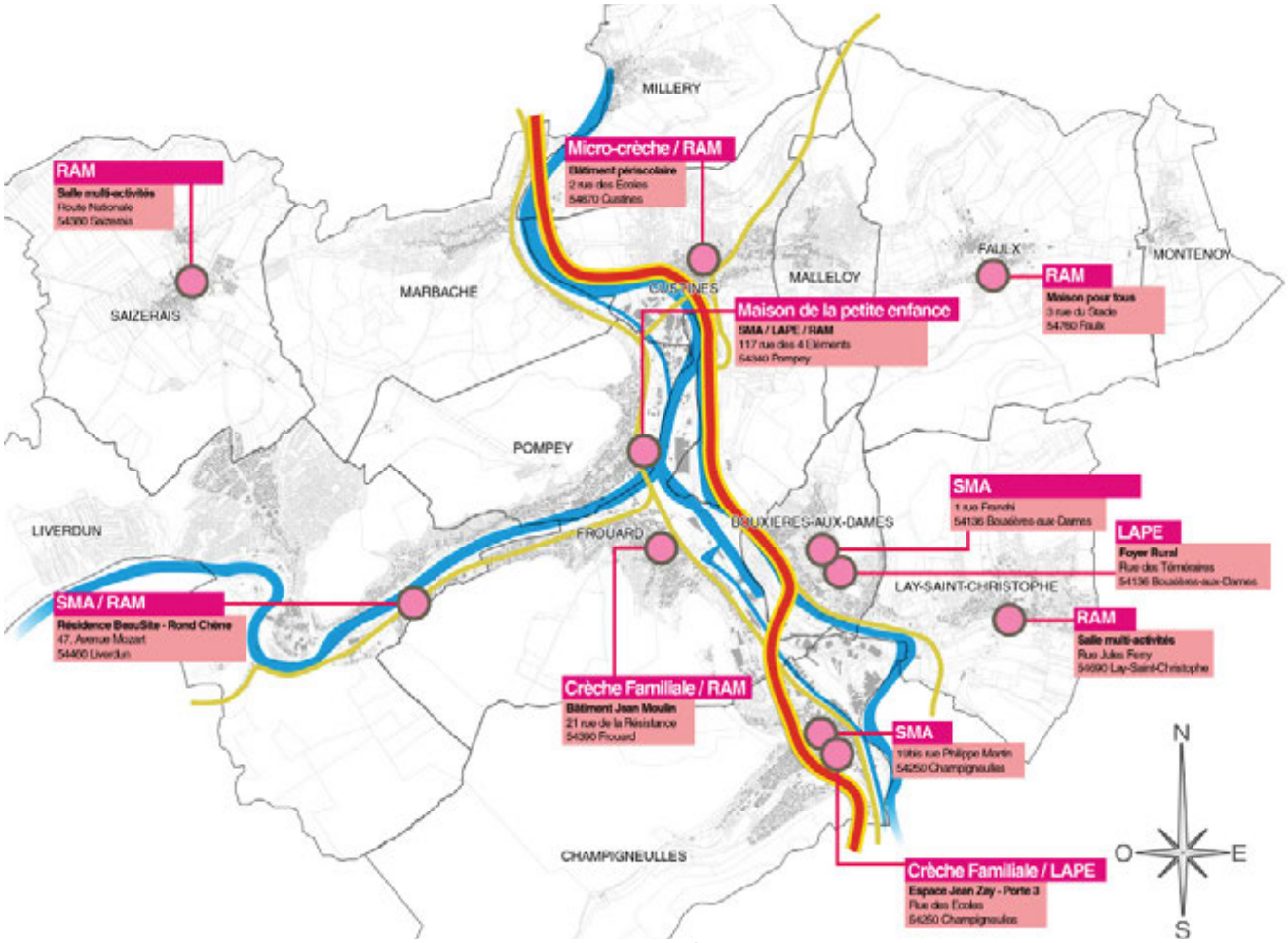

3.1.4. INSERTION, SERVICES ET ACTION SOCIALE

FLJOB, LE SERVICE INTERCOMMUNAL DE L'EMPLOI

Inauguré en septembre 2020, FLJob a trouvé sa place dans le paysage de l'accompagnement. En lien avec le service public de l'emploi, les CCAS et bureaux-emploi communaux, ainsi que les partenaires associatifs, ce service propose également des ateliers collectifs dédiés à l'emploi (CV, lettres de motivation, technique de recherche d'emploi...), au numérique et à la bureautique. En 2022, près de 300 personnes ont mobilisé ce service, pour suivre un atelier, refaire un CV, trouver une formation ou un emploi. 16 entreprises ont contacté FLJob pour être aidées dans leurs recrutements. **Le service a vocation à se développer sur l'appui au recrutement des entreprises et renforcer la mise en relation offre et demande d'emplois.**

INSERTION, UNE ORIENTATION DURABLE

Le chantier d'insertion intercommunal créé en 2018 porte 6 activités supports : maraichage biologique, restauration collective, entretien des locaux (depuis novembre 2020), sensibilisation au réemploi et espaces verts (depuis 2022). Ces activités permettent la **remobilisation professionnelle et sociale de 26 personnes en contrat d'insertion** (pour 15,2 équivalents temps plein). Chaque activité est encadrée par un(e) encadrant(e) technique d'insertion et l'ensemble des personnes bénéficient d'un accompagnement social et professionnel mis en œuvre par une accompagnatrice socio professionnelle.

Développement du chantier intercommunal
Dans un contexte de tension importante de l'emploi en France et de modifications conséquentes de l'organisation du travail, la question de l'insertion vers l'emploi mérite plus que jamais qu'on s'y attarde. Ainsi, **en 2023 et 2024, le chantier d'insertion intercommunal va poursuivre son développement, notamment par le déploiement de l'activité espaces verts et bûcheronnage.** Ainsi, une nouvelle équipe composée d'un encadrant technique d'insertion entouré de 4 puis 8 personnes en insertion va être mise en place, portant ainsi l'agrément de l'Etat à 18.17 ETP en insertion, soit 25 postes. Cette activité constitue par ailleurs une bonne activité support de remobilisation des personnes éloignées de l'emploi et son développement contribue à la **volonté politique de développer le champ de l'économie sociale et solidaire sur le territoire.**

FRANCE SERVICES ET NUMÉRIQUE, RENFORCER L'ARMATURE

France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les citoyens. Il vise à permettre à chaque usager, quel que soit l'endroit où il vit, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.
Le Bassin de Pompey a obtenu une labellisation en octobre 2021, et a décidé la mise en place d'une France services multisites, visant ainsi une équité territoriale dans l'accès aux services publics et aux droits. Ainsi, 6 permanences ont été déployées sur le territoire. **En 2022, plus de 2500 demandes d'usagers ont été traitées par les agents France services**. En perspective sont envisagés la mise en place d'un planning d'ateliers et le développement des permanences.

L'inclusion numérique au cœur de France Services.
Pour **lutter contre la fracture numérique et sociale**, le Bassin de Pompey a organisé le déploiement d'une stratégie en complémentarité des initiatives communales à travers le recrutement de **deux conseillers numériques** et l'appui financier de l'Etat.

Depuis le 1er janvier 2022 :
- 430 personnes en parcours d'inclusion numérique depuis décembre 2021
- 402 ateliers réalisés – 1524 participations
- 123 accompagnements individuels
- 40 enfants en périscolaire sensibilisés aux dangers d'internet

Pour 2023, le déploiement des ateliers numériques sur les lieux de permanence se poursuit avec une reconduction de l'action Numérique Tour, des animations pour le grand public et les établissements scolaires autour des dangers du numérique.

3.1.5 LA RESTAURATION : DES LEVIERS D'ACTION IDENTIFIÉS POUR ENRAYER L'ÉVOLUTION DES COÛTS

Le budget annexe restauration a été créé pour isoler les dépenses et recettes spécifiques à la restauration collective avec la distribution des repas dans les cantines scolaires mais également des prestations repas auprès d'un public non scolaire (crèches, CCAS, personnes âgées…) et la gestion du Restaurant Inter-entreprises.

Les équilibres financiers impactés par la crise Covid et la mise en place de protocoles sanitaires renforcés ont été davantage détériorés en 2022 par une inflation sans précédent sur 2 des 3 postes les plus importants de la restauration : les denrées alimentaires et les fluides.

Après une harmonisation progressive des tarifs de repas scolaires, **une nouvelle grille tarifaire tenant compte du taux d'effort des familles et d'une tarification sociale à 1€** est entrée en vigueur à la rentrée 2022. La compensation de l'Etat est estimée à 177 K€ en année pleine et permet de stabiliser les recettes familiales. Néanmoins l'augmentation du coût de la masse salariale (+ 50 000 €), de l'alimentation (+ 240 000 €), de l'énergie (+ 50 000 €) en 2022 fait que la recette moyenne par repas passe en dessous du coût moyen de production d'un repas : 5,40 € par repas (pour les scolaires et les repas autres publics)

Parallèlement l'évolution de la convention de mutualisation au 1er janvier 2022 et la prise en charge des mises à disposition de personnel pour la restauration, l'administration, l'animation et l'encadrement du temps méridien a été calculé sur la base d'un coût repas actualisé. Ces nouvelles modalités de remboursement ont fait progresser de 17% la charge en 2022 ainsi qu'une augmentation de l'ordre de 3,5% pour les associations dont la gestion est déléguée.
Le coût d'encadrement moyen par repas est ainsi passé de 6,71€ à 7,08€ avec de grandes disparités entre les sites.

L'objectif principal poursuivi en 2023 et sur les 5 années à venir sera par conséquent et en priorité de réduire progressivement l'évolution du déficit pour revenir à l'équilibre et de travailler concomitamment sur des pistes complémentaires pour absorber l'inflation annoncée d'ores et déjà en 2023, et en particulier sur le marché « circuits-courts » qui doit être renouvelé.

Ce retour à l'équilibre résultera d'une plus grande maîtrise des dépenses grâce aux leviers suivants :

- **Se nourrir autrement** et engager la transition alimentaire du territoire en développant les productions locales de tout type et en priorité sur les filières inexistantes pour répondre à la fois au renforcement de la souveraineté alimentaire du territoire mais aussi à l'amélioration de la qualité de notre alimentation, tout en jouant sur la maîtrise des coûts notamment sur les produits bio dont les prix sont plus accessibles en filières locales qu'en conventionnel. Ce levier permettrait également de conforter les objectifs de la loi Egalim.
- **Maîtriser les quantités produites et réduire les déchets alimentaires en initiant un projet global de lutte contre le gaspillage** avec tous les acteurs de la restauration collective et en particulier la restauration scolaire
- **Identifier les révisions tarifaires nécessaires (hors restauration scolaire)** afin de mettre fin aux prestations vendues à perte et proposer une politique tarifaire fondée sur une évolution régulière des prix corrélée au prix d'équilibre.
- Un accompagnement financier et organisationnel devra également permettre la mise en perspective de ces leviers avec le développement de nouvelles prestations de services (portage de repas par exemple) et la promotion du Restaurant Inter- Entreprise et de son offre de service.

3.1.6. RESSOURCES HUMAINES

Représentant un tiers des dépenses de fonctionnement, la masse salariale fait l'objet d'une analyse plus détaillée sur la structure et l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Depuis plus de 10 ans, l'effectif d'agents permanents est en constante évolution en particulier du fait d'arrivées de personnels issus des transferts de compétences vers l'intercommunalité : pôle aquatique, voiries, police, restauration, eau et assainissement. La dynamique se poursuit en **2022 avec une hausse de 4,7% des effectifs qui s'établissent à 290 agents permanents.**

L'analyse consolidée sur le bloc local

L'évolution consolidée des effectifs montre **une maîtrise des effectifs sur le bloc local communes – intercommunalité avec une hausse de l'ordre de 2,3% des charges de personnel entre 2020 et 2021.**
Cela correspond au GVT (glissement vieillesse technicité) des effectifs qui affichent une certaine stabilité (-1,3%).

Effectifs	2019	2020	2021
Communes	494	482	467
Bassin Pompey (hors 15 CDDI)	241	256	262
Bloc local	735	738	729

La gestion des effectifs est de plus en plus intégrée et coordonnée sur le territoire (p**lus de 200 agents mis à disposition dans le cadre de la compétence restauration) et permet de s'engager dans une gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences (GPEEC) territoriale** dont le socle reste le **plan de formation mutualisé**.

Répartition des effectifs par statut

L'effectif permanent dispose en grande majorité (202 agents soit plus de 70%) d'un statut de titulaire ou d'un CDI.

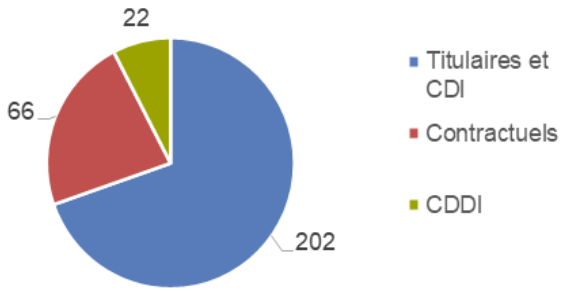

Répartition des effectifs par catégorie

Bien que la part des agents de catégorie B ait nettement augmenté avec l'évolution des auxiliaires de puériculture (+6 points), l**a part des agents de catégorie C reste prépondérante (65% des effectifs). La filière technique reste la plus représentée avec 115 agents, suivie des filières administrative et médico-sociale. Le taux de féminisation reste stable à 60% dans un contexte de mise en œuvre du plan d'égalité professionnelle**.

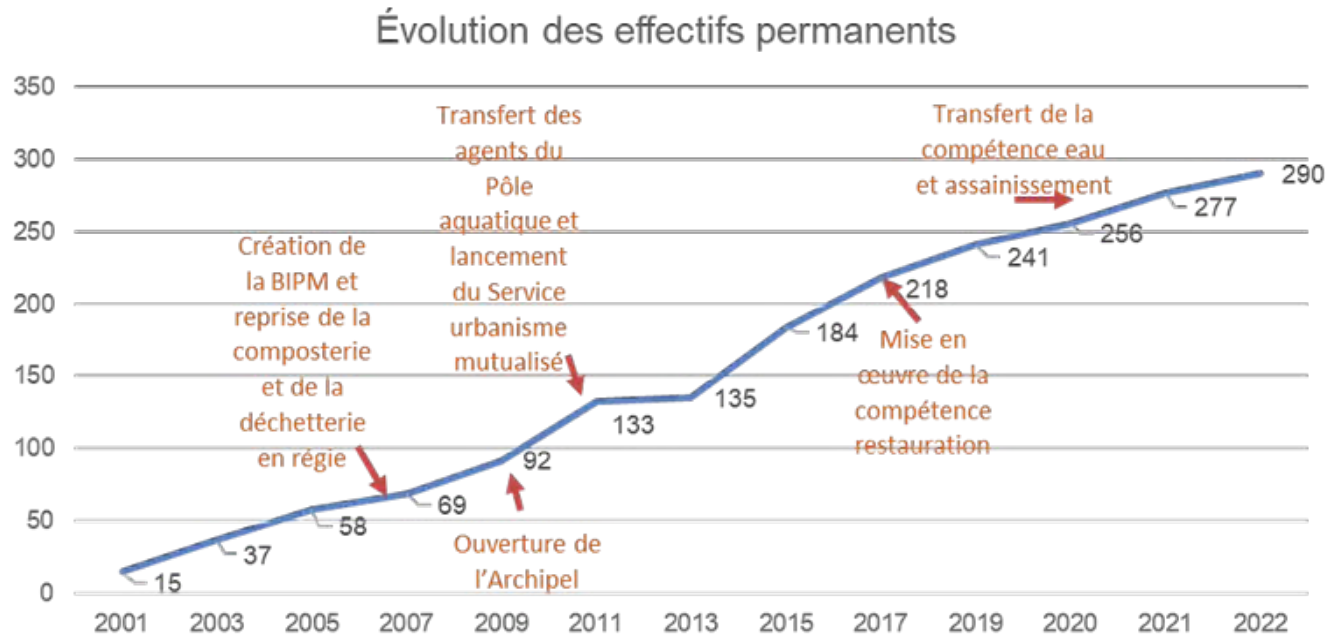

L'ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

La masse salariale projetée est maitrisée à 1,9% entre 2023 et 2027 malgré une évolution plus marquée en 2023 (+8,7%) du fait du décalage des recrutements prévus en 2022 et de la revalorisation de l'indice du point de 3,5% au 1er juillet 2022 dont l'impact sur une année pleine est évalué à 350K€.
Il est à noter que les recettes représentent 13 % de la masse salariale, soit 1 105 K€ en particulier en matière d'emplois aidés et d'insertion.

Composition des rémunérations brutes versées en 2022

Rémunérations brutes	Montants 2022
Traitements indiciaires	6 821 950 €
Primes et indemnités	1 344 792 €
Heures supplémentaires	47 754 €
Astreintes	40 717 €
NBI	27 613 €
Avantages en nature	28 890 €

- **Attractivité et développement avec une plateforme d'Ingénierie d'aménagement confortée,**
- **Aménagement durable et transitions territoriales,** intégrant la mise en œuvre de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et des enjeux environnementaux ainsi qu'un service Etudes et Travaux chargé du déploiement des programmes Infrastructures, Eau et Assainissement

L'évolution des supports d'activités du chantier d'insertion, avec le bûcheronnage et les espaces verts, est également prise en compte.

- **Cohésion territoriale et développement solidaire** avec une nouvelle organisation autour de l'action culturelle et de la politique sportive
- **Ressources et prospectives** avec une plus grande transversalité entre la direction Finances et la commande publique.

LE PROJET D'ADMINISTRATION

Le Bassin de Pompey s'est lancé dans la construction d'**un projet d'administration afin d'accompagner le déploiement des politiques publiques et asseoir l'organisation dans un contexte d'évolution des compétences et des effectifs communautaires.**
Avec un effectif qui a plus que doublé en 10 ans et qui évoluera en 2023, l'établissement a choisi de développer **une démarche participative avec l'ensemble de ses agents afin de mettre en avant les mutations observées en conservant notamment agilité, cohésion et lisibilité.**

Les réflexions apportées ont conduit à élaborer une charte des valeurs. Au nombre de 13, ces valeurs répondent aux enjeux propres au Bassin de Pompey et de ses agents qui ont pu se les approprier davantage et les illustrer lors d'un séminaire de travail. Le personnel communautaire ainsi que les élus pourront s'emparer du livrable qui sera finalisé au cours du 1er semestre 2023 et permettra la mise en œuvre d'un plan d'actions sur les années à venir.

Projection d'évolution de la masse salariale en k€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Taux moyen 2023-2027
Administration	2933	3 315	3 477	3 564	3 653	3 745	+2,4%
dont droit des sols	283	314	319	327	333	340	
Insertion	376	553	716	719	723	726	+6,3%
Environnement	454	464	473	483	492	502	1,6%
Infrastructures	1 459	1 548	1 587	1 627	1 668	1 709	+2,0%
Police	609	626	639	651	665	678	+1,6%
Petite enfance	2 444	2 468	2 493	2 518	2 543	2 569	+0,8%
Sport	953	1 086	1 140	1 163	1 186	1 210	+1,9%
Culture/Tourisme	160	220	225	229	234	238	+ 1,6%
Restauration	1 323	1 370	1 391	1 411	1 433	1 454	+1,2%
Eau et assainissement	873	949	990	1 005	1 020	1 036	+1,6%
TOTAL	**11 584**	**12 602**	**13 130**	**13 371**	**13 616**	**13 867**	**+1,9%**

3.2 LA DYNAMIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET D'ATTRACTIVITÉ

3.2.1. VERS UNE AUTORITÉ ORGANISATRICE DE L'HABITAT

Renouvelée en 2021 pour six années, la délégation des aides à la pierre de l'Etat est une base nécessaire pour que le Bassin de Pompey puisse prétendre à devenir une Autorité organisatrice de l'Habitat pour son territoire, permettant de pouvoir orienter les décisions régionales et nationales sur la définition des zonages fiscaux ou de pouvoir orienter les stratégies des bailleurs sociaux.

LE BASSIN DE POMPEY POURSUIT SES ENGAGEMENTS D'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Pour l'accompagnement des habitants à la rénovation de l'habitat privé et pour la production de logements sociaux, le Bassin de Pompey poursuit ses engagements en 2023 en réservant les crédits à hauteur des besoins et engagements pris dans le cadre de cette délégation. Les opérations initiées en 2022 : **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et dispositif d'ingénierie Bunti et Bimby** vont ainsi pouvoir se décliner sans discontinuité cette année et connaitre probablement une première montée en puissance après cette première année de fonctionnement. Pour rappel, cette politique habitat devrait **à horizon 3 ans pouvoir mobiliser au maximum une enveloppe dédiée en aides propres à hauteur de 700 000 €**.

Pour aboutir cette organisation territoriale autour des enjeux de l'habitat, une thématique nécessite d'être travaillée en 2023, en lien avec une des orientations de la loi 3DS relative à la mise en œuvre de la réforme des attributions de logement social sur les EPCI. Il s'agira de définir **une Charte Intercommunale d'Attribution et un plan partenarial de gestion de la demande et de l'information des demandeurs de logement sociaux.**

DYNAMIQUE IMMOBILIÈRE ET FONCIÈRE

Depuis 2008, le Bassin de Pompey dispose d'un Programme Intercommunal d'Actions Foncières (PIAF), convention cadre avec l'Etablissement public foncier Grand Est permettant le portage foncier sur le long terme de zones à enjeux.
Cette stratégie foncière a permis de porter la dynamique immobilière du territoire de production d'une offre nouvelle de logement en application du Programme Local de l'Habitat, qui doit se poursuivre. En effet, **il conviendra en lien avec la stratégie démographique du PLUI HD définissant un besoin de 200 nouveaux logements par an sur le territoire**, de retravailler une stratégie foncière tenant compte des enjeux réaffirmés de limitation de la consommation d'espaces naturels et agricoles, et de limitation de l'artificialisation des sols autour de la requalification urbaine.

A ce jour, une centaine de logement est produit annuellement depuis 2020. Pour rappel un besoin minimum d'environ 160 logements annuel est nécessaire pour stabiliser en nombre la population. La vitalité et le dynamisme du territoire dépendra ainsi de cette capacité à renouveler l'habitat existant en adaptant les logements aux besoins actuels de la population, tout en conservant une capacité maitrisée de développement.

Pour répondre à cet enjeu, le Bassin de Pompey doit engager une première actualisation de son PLUI HD, pour se mettre en cohérence avec les besoins du territoire en lien avec les projets portés par les acteurs du territoire.

Un parc de logements à adapter aux évolutions socio-démographiques :

- Le taux de vacance passe de 5,2% en 2008 à 7,4% en 2018, soit +490 unités en 10 ans. A noter que le Bassin de Pompey a un des taux de vacance les plus bas du Sud 54 (3ème le plus faible)
- Le parc des propriétaires occupants reste toujours très dominant (68,3% en 2018).
- L'offre locative privée est toujours peu développée : 4200 logements de T3 et moins en 2018 contre 3800 en 2009.
- **Une tension sur les logements de petite taille dans le parc locatif social** T2 et surtout T1. Les T1 et T2 représentent 43% des demandes, 13% des attributions, 19% du parc HLM.
- Une **hausse globale de résidences principales** sur le territoire de près de 900 unités en 10 ans , témoins du besoin en logement pour compenser le phénomène de desserrement des ménages.
- Une **taille moyenne des ménages** qui est passée de 2,7 habitants par ménages en 1999 à **2,3 en 2018**.
- Au total **60% des ménages sont composés d'1 ou 2 personnes**
- Une production de logements de 120 unités par an, en deçà de l'objectif fixé à 200 logements/an

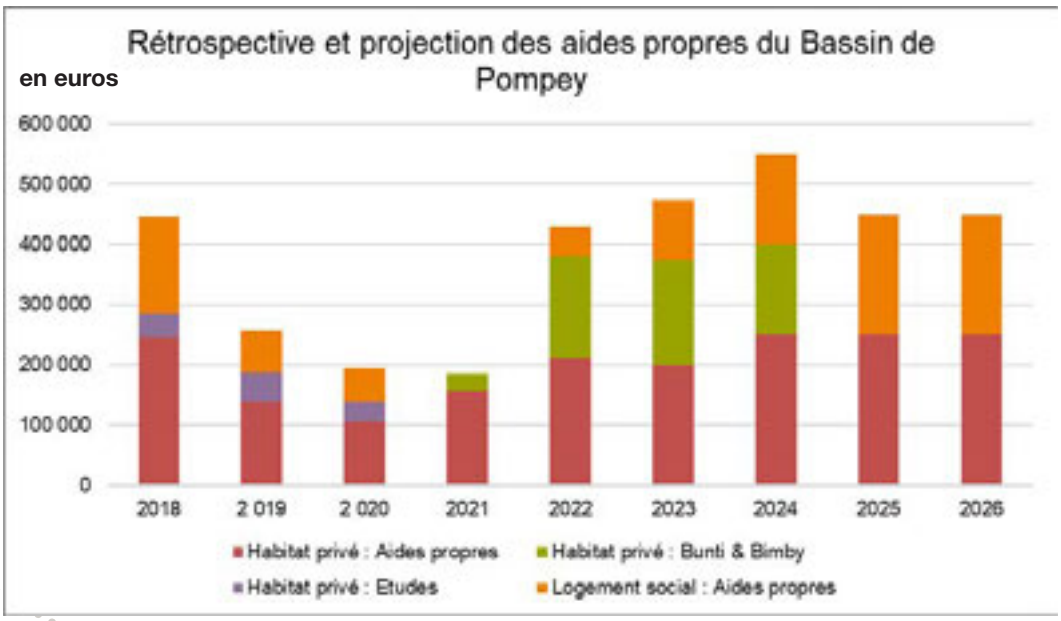
Rétrospective et projection des aides propres du Bassin de Pompey
en euros
600 000
500 000
400 000
300 000
200 000
100 000
0
2018
2 019
2 020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
Habitat privé : Aides propres
Habitat privé : Bunti & Bimby
Habitat privé : Etudes
Logement social : Aides propres

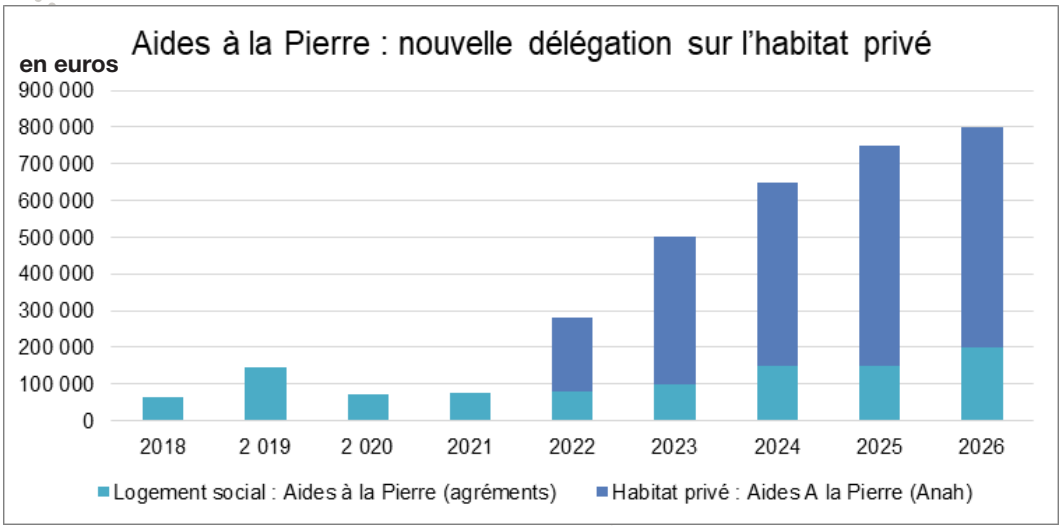
Aides à la Pierre : nouvelle délégation sur l'habitat privé
en euros
900 000
800 000
700 000
600 000
500 000
400 000
300 000
200 000
100 000
0
2018
2 019
2 020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
Logement social : Aides à la Pierre (agréments)
Habitat privé : Aides A la Pierre (Anah)

3.2.3 DES PROJETS URBAINS RÉSILIENTS POUR UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DURABLE

En réponse aux souhaits des élus et des parties prenantes exprimés lors des ateliers de concertation du projet de territoire, **les aménagements urbains se doivent d'accompagner et de démontrer l'engagement opérationnel des transitions communautaires pour accompagner les profondes mutations socio-économiques à l'œuvre.**

Les opérations urbaines d'intérêt communautaires proposées offrent une nouvelle façon de vivre le territoire en intégrant une mixité fonctionnelle des espaces : lieux de vie, de travail, mobilités, services, innovations et écologie urbaine.

La reconfiguration de ces « morceaux de ville » s'inscrit sur des temps longs qui dépassent très largement la temporalité des mandats politiques. Aussi, deux éléments sont donc essentiels pour garantir la cohérence et les réels gains en termes d'attractivité et de valeur territoriale :

- La priorisation réaliste et soutenable des projets ;
- Le portage politique par la mobilisation des partenaires (travail d'ambassadeur du territoire et de lobbying), la mise en œuvre opérationnelle associant l'ensemble des ingénieries mobilisables **ad hoc** à chaque projet (externalisation ou internalisation du portage), l'ingénierie financière et son suivi.

AMÉNAGEMENTS URBAINS, DES ENJEUX D'ATTRACTIVITÉ

En cohérence avec les choix décidés depuis ce début de mandat en s'appuyant sur une politique foncière active, les projets d'aménagements engagés répondent tous aux enjeux territoriaux et à cette logique intégrée voulue (mixité des fonctions dans chaque programme) en prenant en compte les besoins en matière de transitions. Cependant, la variété et les richesses du Bassin de Pompey amènent à adapter territorialement les réponses apportées, aussi plusieurs grandes familles d'aménagement urbain se dessinent et mobilisent une ingénierie spécifique.

L'Arc Sud Ouest : un axe stratégique d'aménagement structurant du territoire

- Un périmètre de projets imposant une réflexion intercommunale de coordination dans une réflexion globale d'aménagement du territoire.
- Un fil rouge commun à l'ensemble des projets sur une zone agglomérée de prés de 25 000 habitants, dans un secteur considéré comme une véritable porte d'entrée nord de l'agglomération nancéienne .
- Développement des liaisons en termes de mobilité avec le déploiement des modes alternatifs pour garantir les connexions entre les projets Arboresens, les Vergers, Munsch, accès et sortie sud-ouest du territoire. Ces projets doivent aussi s'inscrire en cohérence dans leurs fonctions urbaines (logements, services-équipements…) en offrant des services de proximité.

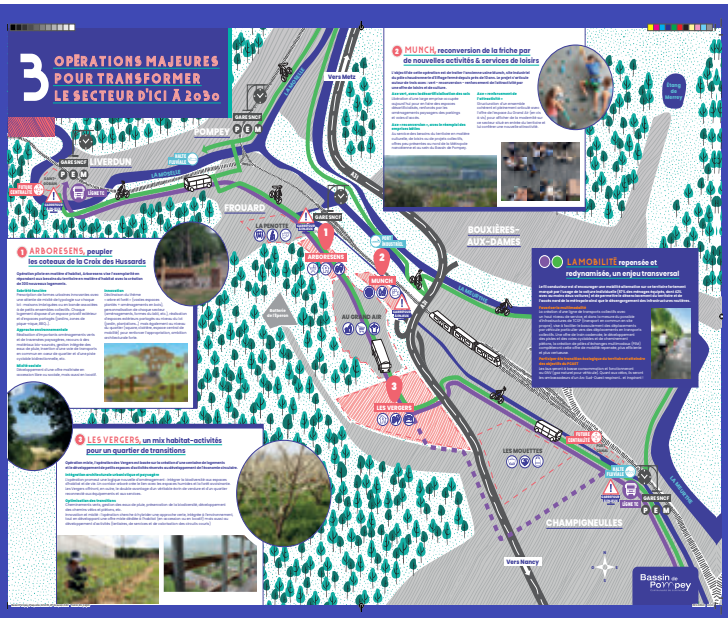

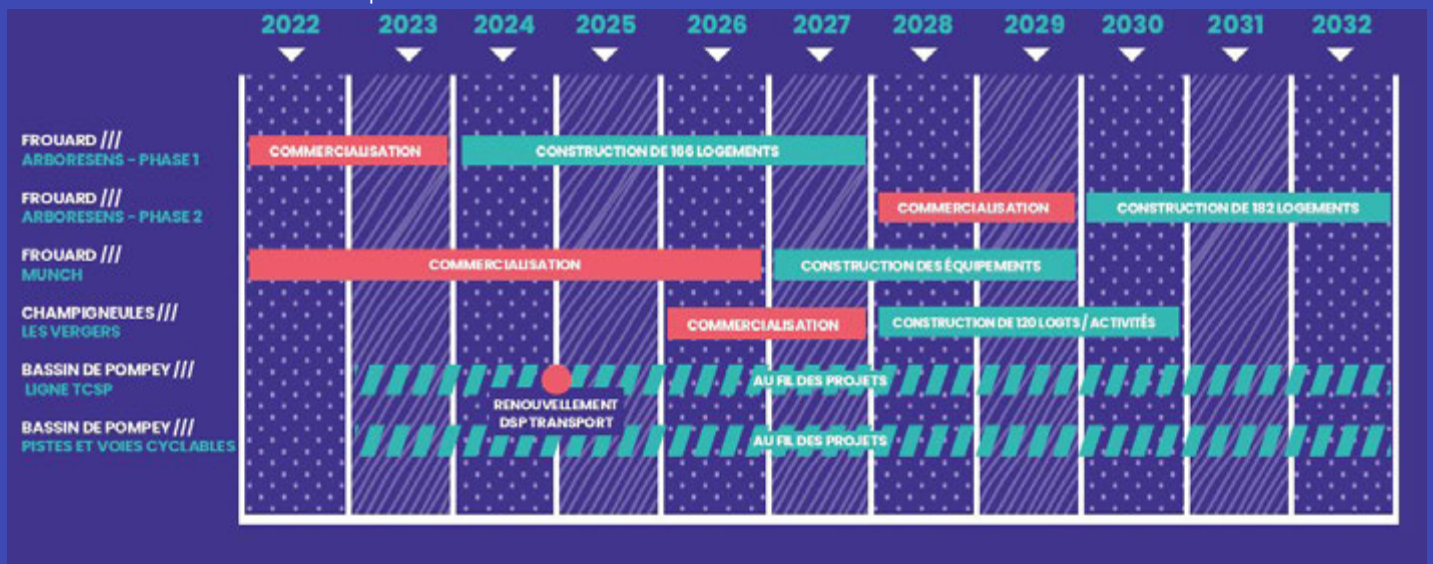

LA DYNAMIQUE DES CŒURS DE BOURGS

Sur un territoire polycentré et périurbain à une métropole, la complémentarité et la spécificité territoriale sont des atouts à asseoir au travers de projets à vocation mixte : **Port canal gare à Champigneulles, les Ferrières à Bouxières-aux Dames. Ces projets vont être et sont la marque visible des mutations urbaines à l'oeuvre**.

LE RECYCLAGE DES FRICHES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

Pour s'inscrire pleinement dans les objectifs de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), la transformation des friches du Bassin en territoire résilient et démonstrateur d'une intégration pleine et entière des transitions nécessaires demande des temps d'études amont assez longs. En effet, ces temps incompressibles sont la face cachée des projets et pourtant ils demeurent essentiels pour garantir la qualité optimale recherchée. Ces espaces à reconvertir, qui seront les nouvelles manières de vivre la ville de demain, concernent en particulier le **Site Eiffel sud et la friche St Gobain à Liverdun**.

LES STADES D'AVANCEMENT DES OPÉRATIONS ET PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Afin de garantir ses capacités opérationnelles d'aménagement, l'enjeu majeur pour le Bassin est de maîtriser des temps de portage restreints des opérations et de pré-commercialiser rapidement les projets.

Les opérations d'aménagement en phase opérationnelle :
Arboresens à Frouard
Le Bassin de Pompey réalise l'aménagement d'un espace e**n cœur urbain à Frouard de 4,5 hectares**.
Le nouveau quartier Arboresens situé idéalement sur les côteaux en proximité de la forêt accueillera près de 350 logements, des espaces partagés et des services de mobilité. Il proposera à ces nouveaux habitants un confort d'usage et un cadre de vie exemplaires, conçus en résonnance avec la nature.
2,5 hectares, 7 lots font l'objet d'un appel à projet qui sera lancé en avril 2023.

Les Limons - îlot Coeur de bourg à Pompey

- **Supprimer une friche en cœur de bourg** et donner une nouvelle dynamique du quartier afin d'ouvrir et connecter le cœur d'îlot tout en développant les modes de déplacement doux avec la création d'une venelle piétonne.
- **Répondre à la demande de logements** en limitant l'étalement urbain.
- **Offrir du logement neuf et de qualité aux normes actuelles** notamment thermiques et vertueux
- **Proposer des locaux d'activités accessibles** aux Personnes à Mobilité Réduite en rez-de-chaussée.

Aménagement Les Sablons Millery : des espaces économiques à retrouver dans un contexte de sobriété foncière
30 à 35 demandes de terrains sont recensées chaque année pour le développement ou l'implantation d'entreprises. Afin d'y répondre, le Bassin de Pompey souhaite proposer une offre foncière adaptée (de 2 500 m^2 à 15 000 m^2) répondant à cette tension foncière. L'étude d'aménagement, lancée au 2nd semestre 2022, doit définir cette offre mixte en regard des coûts d'aménagement et des optimisations foncière. Le scénario le plus optimiste à ce jour devrait permettre de proposer **environ 63 000m^2 de foncier** économique, avec des espaces de maraichage et une tourbière, et répondre aux besoins des entreprises.

Les projets d'aménagement en phase pré-opérationnelle : friche St Gobain , Pointe Eiffel Sud, Port canal Gare . Des études complémentaires sont à réaliser pour fiabiliser les bilans d'aménagement à venir, pour un montant total de 1 450 k€ (hors montant Campus).

3.2.4 TOURISME ET CULTURE AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ ET DU RAYONNEMENT

OPÉRATION DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT « HÔTEL DE CAMILLY »

En 2022, le Bassin de Pompey a engagé un projet de réhabilitation de l'Hôtel de Camilly, situé à Liverdun, projet identifié comme prioritaire dans le **schéma directeur de développement touristique** auquel s'adosse depuis 2019 une **stratégie visant à promouvoir notre territoire et à le rendre plus attractif auprès des touristes**. A cet effet, la communauté de communes entend réaménager ce site remarquable, afin de proposer une offre touristique complémentaire.

Véritable site touristique polarisant, l'Hôtel de Camilly est un lieu à **haute valeur patrimoniale**. Ancienne demeure d'été des Evêques de Toul, il représente en effet l'un des fleurons du patrimoine architectural du Bassin de Pompey. Sa porte monumentale est classée monument historique depuis 1924. Afin de mettre en valeur les lieux et trouver le projet de réaménagement le plus pertinent, une première étude de diagnostic a été réalisée et a permis d'éluder des hypothèses, car elles ne permettaient pas de créer des propositions viables et qui auraient engendrées un budget trop important au regard des hypothétiques résultats escomptés.

Le bâtiment ancien nécessite, en effet, **des travaux d'envergure, à ce jour estimés à 2,8 M€**, avec un accompagnement financier de l'Etat, des Fonds européens et du Département estimé à 40 % du total de l'opération. Afin d'envisager de manière pertinente et pérenne ce projet, **des travaux d'entretien et de mises aux normes du mur de soutènement situé en bordure de terrasse du bâtiment, sont entrepris depuis fin 2022** par le Bassin de Pompey pour un montant de 90 000 € HT. Les études de Maîtrise d'Œuvre seront à engager au 1er semestre 2023, sur la base d'un projet d'aménagement qui permettra de satisfaire l'ensemble des objectifs poursuivis, dont celui de devenir une vitrine pour le Bassin de Pompey, qui identifie sur cette opération à la fois des enjeux de sauvegarde et d'entretien du patrimoine, mais aussi celui de créer un lieu à vocation touristique innovant et rayonnant sur le territoire. Ces enjeux en accompagnent d'autres, à la fois de requalification urbaine, d'animation mais aussi de revitalisation d'un centre bourg historique, au cœur de la ville Haute de Liverdun, dans la cité médiévale.

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA CULTURE : LIMEDIA, UN PROJET À CO-CONSTRUIRE AVEC LES BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

La mise en réseau des acteurs de la lecture publique, de compétence intercommunale, revêt plusieurs finalités : participer à l'attractivité du Bassin de Pompey par le confortement des services et de la qualité de vie offerte aux familles, initier des relations plus étroites entre acteurs culturels, éducatifs et sociaux, ou encore accompagner l'actualisation de l'offre des équipements de notre territoire. Au vu de ces enjeux, **le projet Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) porté par le Sillon Lorrain entre particulièrement en cohérence avec les objectifs poursuivis par le Bassin de Pompey**. Aussi, la Communauté de Communes a rejoint en 2020 le groupement d'intérêt public (G.I.P.), réunissant les collectivités fondatrices du Sillon Lorrain et les territoires associés dont fait partie le Bassin de Pompey pour décliner ce projet ambitieux à l'échelle de notre territoire.

Pendant un an, élus et techniciens des communes et des médiathèques-bibliothèques se sont mobilisés pour construire un modèle adapté aux spécificités du territoire et aux usages de ses habitants, avec deux volontés fortes : respecter une équité territoriale dans l'accès à l'offre, **maintenir et développer le lien aux 10 structures « physiques » de lecture publique du Bassin de Pompey,** qu'elles soient communales ou associatives. Le Bassin de Pompey ayant souhaité que l'offre soit accessible à l'ensemble de ses habitants, cette volonté se traduit par une contribution annuelle à l'habitant, soit **25 000 euros par an au GIP LIMEDIA à compter de 2023, première année pleine de fonctionnement.**

3.3 L'INNOVATION AU SERVICE DE LA TRANSITION

3.3.1 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Avec l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial, la stratégie du Bassin de Pompey se fonde, pour répondre aux objectifs réglementaires, sur le développement des énergies renouvelables et la sobriété énergétique eu égard aux objectifs de la Loi Climat et résilience.

ENGAGÉ DANS LE MIX ÉNERGÉTIQUE

L'engagement du territoire vers un mix énergétique eu égard à ses besoins se traduit aujourd'hui au travers de :

- La poursuite du projet d'unité de méthanisation via le lancement d'un appel à projet
- La créationd'une station multi énergie
- L'exploitation des toitures des bâtiments publics pour l'installation de panneaux photovoltaïques intégrés à notre contrat d'autoconsommation collective
- Le développement d'ombrières et d'espaces dédiés au photovoltaïque
- Au-delà du cadran solaire, une réflexion sur une PAO énergie sur le PLUI-HD
- La participation au projet porté par le Sillon Lorrain ayant pour objectif la production d'hydrogène vert

L'organisation d'un évènement autour du thème du changement climatique sera organisée avec l'appui financier de l'ADEME lié au dispositif d'accélérateur des transitions dont nous avons été lauréat en 2022.

TERRITOIRE ENGAGÉ
TRANSITION ÉCOLOGIQUE

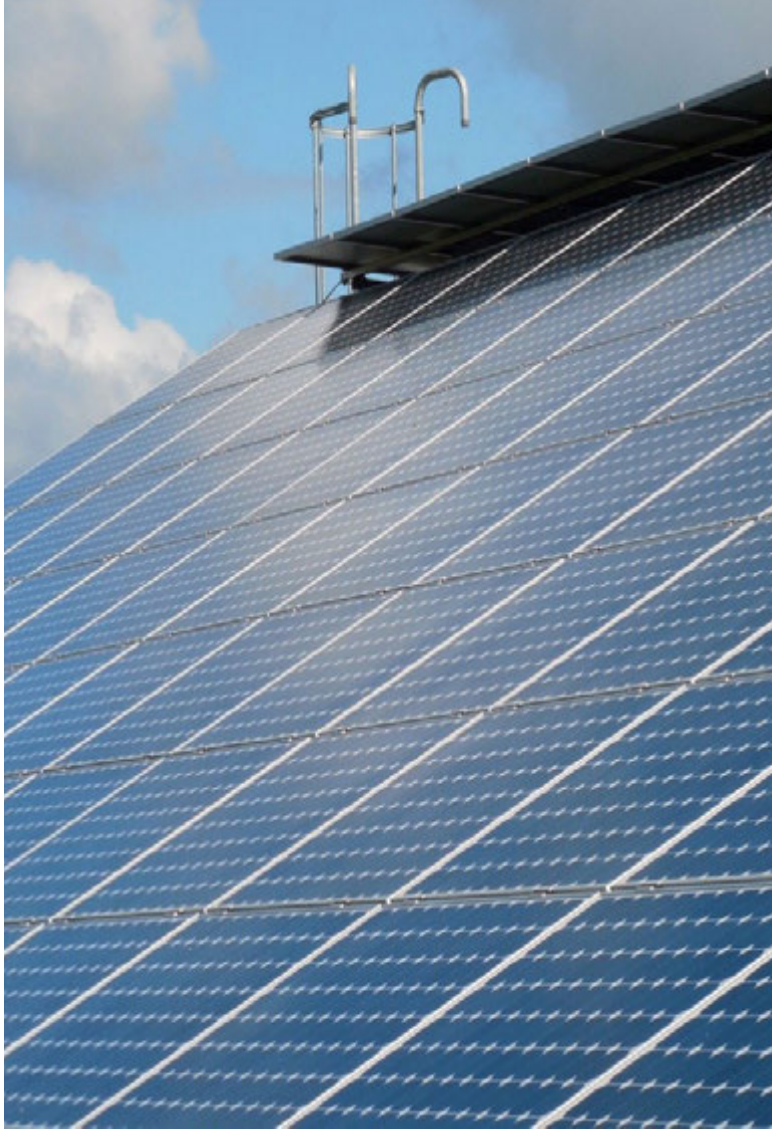

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, UN LEVIER AU SERVICE DE LA SOBRIÉTÉ

Le Bassin de Pompey est engagé dans **une politique volontariste de transitions énergétique et écologique** qui s'est notamment traduite en 2022 par la signature d'un **marché public global de performance** relatif à l'éclairage public. Les quatre premières années de ce marché vont être consacrées au **passage en Led de l'intégralité des 7500 points lumineux du territoire** et à la mise en place d'un éclairage « intelligent » (télégestion de l'intégralité des armoires, abaissements de puissance nocturnes, télégestion de certains points lumineux, mise en place de détecteurs de présence, choix de températures de couleur différenciées selon les enjeux écologiques…) avec à la clef une **réduction des consommations d'électricité de 84% par rapport à la situation initiale.**

L'objectif est de concilier enjeux écologiques (réduction de la pollution lumineuse nocturne, préservation de la biodiversité, réduction de la consommation d'énergie) et financiers, dans un contexte d'explosion du coût de l'énergie. En effet, le coût du gaz et de l'électricité achetés par l'EPCI a été multiplié par plus de 2,5 entre 2021 et 2022, ce qui renforce d'autant la pertinence d'un tel programme de modernisation et **l'investissement consenti** de **5 M€ HT(prix 2021).** Au tarif actuel de l'électricité, l'**économie en dépense d'électricité** « éclairage public » sera **de plus de 900 k€/an** une fois le programme de modernisation réalisé.

Cette explosion du coût de l'énergie subie en 2022 a par ailleurs motivé l'adoption rapide d'un plan de sobriété avec notamment la baisse des températures de consigne dans les bâtiments en saison de chauffe (-2°C dans les bâtiments administratifs) et l'**extinction complète de l'éclairage public entre minuit et 5h30 du matin**. Cette dernière mesure, mise en œuvre depuis fin mai 2022, a permis d'économiser **146 k€ en 2022 et évitera près de 400 k€ de dépenses d'électricité en 2023 à tarifs constants**. Comme illustré sur le graphique, l'effet financier de cette mesure s'atténue dans le temps et devient négligeable une fois le programme de modernisation réalisé.

A noter que le bon fonctionnement du r**éseau de chaleur biomasse alimentant le siège de l'intercommunalité permet d'économiser plus de 100 k€/an** du fait d'une très bonne mobilisation de la filière bois pour produire la chaleur livrée.

Enfin, au travers du **recrutement d'un économe de flux**, le Bassin de Pompey apporte désormais un appui technique et méthodologique à ses communes membres dans le domaine de l'énergie et anime un réseau de correspondants énergie permettant de partager enjeux, méthodes et retours d'expériences.

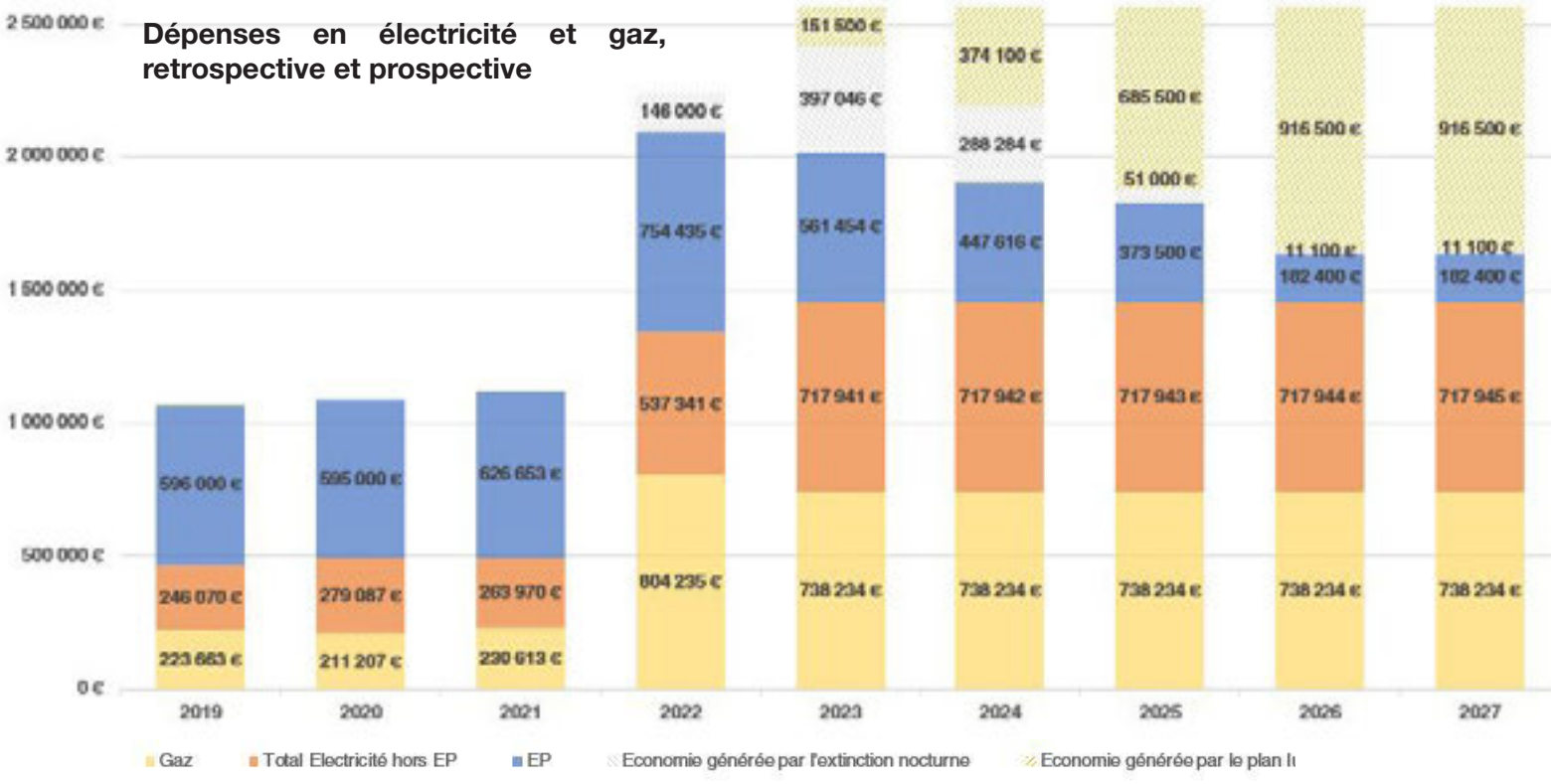

3.3.2 ESPACE PUBLIC UNE DÉMARCHE VERTUEUSE

Le **Bassin de Pompey gère un réseau de plus de 200 km de voirie d'intérêt communautaire**. Un diagnostic réalisé sur l'ensemble du linéaire a montré que 50% sont en mauvais état et que la remise en bon état de la totalité des voiries coûterait de l'ordre de 45 M€. Dans ce contexte, **un programme pluriannuel d'investissement voirie**, coordonné avec le programme pluriannuel d'investissement eau et assainissement, a été construit avec l'ambition de préserver, voire d'améliorer, ce patrimoine. Des moyens financiers conséquents (2,5 M€/an) vont ainsi être mobilisés dans les prochaines années, dont 1,5 M€/an seront consacrés à la maintenance patrimoniale et 1 M€/an à la réalisation d'aménagements plus globaux et de travaux de sécurisation.
Ce programme permettra en 4 ans de rénover 21 km de voirie.

GESTION DURABLE ET INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Soucieux d'intégrer dans toutes ses actions les enjeux de transition écologique, le Bassin de Pompey accentue la prise en compte de la valeur environnementale des offres remise par les entreprise en encourageant les solutions à plus faible empreinte environnementale et systématise par ailleurs désormais la gestion durable et intégrée des eaux pluviales dans ses projets d'aménagement. En traitant les eaux de pluie à la source et favorisant l'infiltration, cette approche permet de limiter les apports d'eaux dans les réseaux, de réduire les pollutions liées aux ruissellements, de limiter la création d'infrastructures, tout en favorisant le développement d'espaces de nature et de biodiversité en ville.

Le Bassin de Pompey a par ailleurs commandé un diagnostic de ses ouvrages d'art et murs de soutènement dont les résultats, attendus pour la fin de l'année 2023, permettront d'élaborer un schéma de surveillance et de maintenance. Des dépenses d'investissement seront certainement à prévoir dans le futur pour traiter le vieillissement prématuré de certains ouvrages ou pour effectuer des travaux de sécurité.

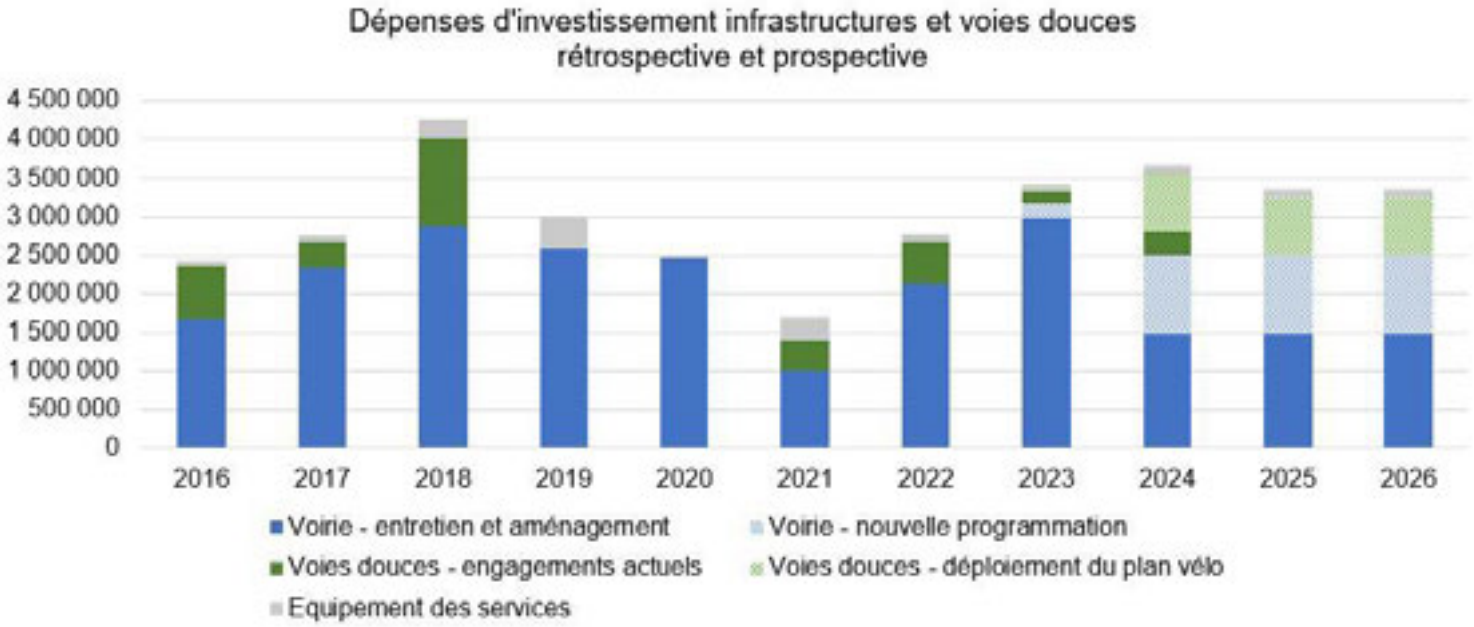

3.3.3 GEMAPI : UN PROGRAMME AMBITIEUX DE RESTAURATION DES COURS D'EAU

La Loi n° 2014-58 (dite Loi MAPTAM) a attribué une nouvelle compétence obligatoire et exclusive de « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » (GEMAPI) au bloc communal à compter du 1er janvier 2016, échéance reportée par la Loi NOTRe au 1er janvier 2018.

A la suite des diverses études réalisées autour de cette prise de compétence, il a été acté politiquement d'**engager prioritairement un programme de restauration de la rivière Mauchère,** cours d'eau très dégradé et banalisé du fait des activités humaines. La priorité donnée à cette opération fait écho à l'inscription de ce cours d'eau au « Plan d'actions opérationnel territorialisé » (PAOT) fixant les priorités de l'Etat et de l'Agence de l'eau. Il est ainsi envisagé le recrutement en 2023 d'un maître d'œuvre afin d'accompagner le Bassin de Pompey dans la réalisation des travaux de restauration de la Mauchère qui s'étaleront ensuite sur plusieurs années. Cette mission est estimée à 80 k€ HT.

Au-delà de la restauration de la Mauchère, les autres priorités identifiées sont :

- l'**engagement en 2023** d'une **étude à l'échelle de l'ensemble du territoire sur la problématique des ruissellements et des coulées d'eau boueuse** (prestation estimée à 40 k€ HT) et la réalisation de premiers travaux urgents d'hydraulique douce (100 k€ HT) ;
- la réalisation d'une étude sur le ruisseau de Vaux à Millery qui connaît des débordements récurrents avec l'inondation d'habitations (30 K€ HT, étude en cours d'attribution) ;
- l'engagement en **2024-2025 des études sur les ruisseaux des Trois Valets, de la Large (Millery), des Forges (Custines) et des Étangs (Champigneulles**), pour un montant estimé à 80 k€ HT ;
- une phase de concertation et de sensibilisation des propriétaires / riverains est à engager dans un premier temps dès 2023 avec l'élaboration d'une documentation dédiée. Les dépenses afférentes sont estimées à 5 k€ HT.

Le projet de contrat de territoire eau et climat (CTEC) en cours de négociation avec l'Agence de l'eau offre l'opportunité de bénéficier d'un financement pour un poste de chargé d'animation sur une durée de 3 ans. Les dépenses seraient couvertes à 70 % sous couvert d'un plafond annuel de 63 k€ sur les salaires et de 6 k€ pour le fonctionnement de la mission .

Un téchnicien rivière sera dédié à cette mission et au suivi du plan d'action dédié principalement à la gestion des milieux humides et de renaturation des rivières.

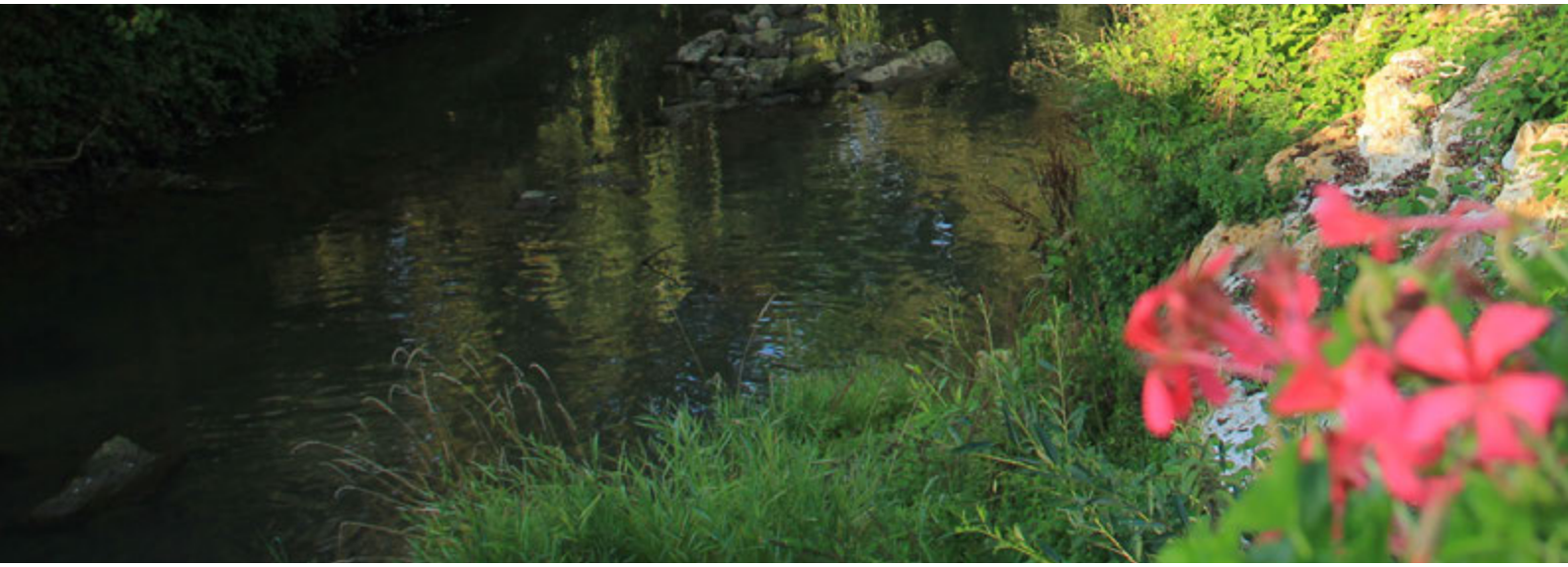

Les dépenses prévisionnelles pluriannuelles « Gemapi » sont résumées dans le tableau ci-après avec le reste à charge à financer par le Bassin de Pompey pour la période 2023-2026.

	Dépenses prévisionnelles (k€ HT)			Aides prévisionnelles agence de l'eau (k€)	Reste à charge Bassin de Pompey (k€ HT)
Années	Etudes et travaux	Charges salariales	Communication		
2023	100	60	5	109	56
2024	190	60	5	167	88
2025	420	60	5	296	189
2026	300	60	5	183	182
Total 2023-2026	**1 010**	**240**	**20**	**755**	**515**
Perspectives à horizon 10 Ans (2027- 2033) *	**1 000**	**360**	**40**	**700**	**700**

*Données extraites de l'étude préalable à la prise de compétence GEMAPI de KPMG – 2017

A noter qu'à ces dépenses, il convient d'ajouter les charges d'entretien des cours d'eau prévisionnelles qui ont été estimées par le cabinet KPMG à 4.66 €/an par habitant (environ 180 000 € HT / an). Ces dépenses seront couvertes par l'instauration en 2023 de la taxe GEMAPI.

Les aides escomptées de l'Agence de l'eau (60 % sur les travaux, 70 % sur les études et la mission d'animation) pourraient être bonifiées de 10 à 20 % par rapport aux taux de référence dans le cadre d'opérations globales comme celle prévue sur la Mauchère. La Région Grand Est pourrait aussi être sollicitée pour des financements additionnels sur les travaux de restauration, à un taux maximal d'intervention de 35 %, dans la limite de 80 % d'aides publiques.

3.3.4 UN PLAN VÉLO VOLONTARISTE ET AMBITIEUX POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION DES MOBILITÉS

La mise en œuvre opérationnelle du plan vélo s'appuie sur la dynamique engagée à l'occasion de la **révision du schéma directeur cyclable**, notamment à travers l'animation du **comité vélo qu'il conviendra de remobiliser**. Ces projets, programmes et services font écho aux besoins des usagers qui ont été identifiés et sont envisagés en lien avec les ambitions portées par la Communauté de communes à travers son projet de territoire.

En matière d'infrastructures, le plan vélo identifie les liaisons prioritaires à déployer sur une période de 10 ans. Afin de prioriser et de phaser la mise en œuvre de ces liaisons, une **programmation sera réalisée en 2023 au regard de la faisabilité des liaisons identifiées**. L'enjeu est de créer un report modal sur le vélo en lien avec les autres offres de mobilités proposées sur le territoire.

Le sentiment d'insécurité est le principal frein à l'usage du vélo. Pour y répondre, le Bassin de Pompey souhaite déployer des infrastructures cyclables comme celles qui ont vu le jour ces dernières années (connexion rue Gambetta à Pompey, liaison Champigneulles-Maxéville, giratoire de Custines). Le plan vélo prévoit ainsi un budget annuel de 600 000€ en charge nette pour ses aménagements cyclables.

RELANCER LA PARTICIPATION DES CITOYENS

Bati grâce à une démarche de co-construction, le plan vélo doit s'enrichir de l'expérience des usagers et d'une connaissance des besoins. Au-delà du travail qui sera mené dans les commissions avec les élus municipaux, un **comité vélo sera relancé dès 2023.**

DES ACTIONS DE PROMOTION ET DE SENSIBILISATION

- **Prime vélo** : maintien du dispositif jusqu'en 2026 avec un engagement de 25 000€ par an.
- **Services vélo :** des ateliers mobiles d'auto-réparation de vélo, avec l'appui des associations présentes sur le bassin de vie, seront organisés dans l'ensemble des communes. Des échanges avec l'association en cours de création sur le territoire permettra de travailler à l'installation d'un atelier participatif et solidaire.

AMÉNAGEMENT DES GARES EN LIEN AVEC LES PÔLES DE MOBILITÉ

Le **schéma directeur cyclable** prévoit dans son action n°1 l'« installation de stationnements vélos sécurisés à proximité des lieux d'intérêt ». Cela entre en cohérence avec le **Programme d'Orientations et d'Actions Déplacements** qui prévoit le **développement de services intermodaux** dans chacune des **haltes ferroviaires du territoire** mais également en lien avec le PCAET qui cite le développement des mobilités douces, alternatives et leur intermodalité comme un levier de réduction des consommations et préservation de nos ressources pour un développement durable.

Afin d'offrir aux usagers de meilleures conditions d'accès aux services publics et d'intermodalité aux abords des gares, la Communauté de communes du Bassin de Pompey souhaite réaliser des **travaux d'aménagement rendant plus accessible la gare de Pompey depuis la zone Eiffel** et veut **équiper d'abris vélos sécurisés ainsi que de goulottes dans les escaliers des passerelles les trois haltes de Pompey, Marbache et Champigneulles.**

L'objectif de ce projet est de **faciliter l'intermodalité** afin de proposer, en parallèle des services de transports mis en correspondances avec les TER, des solutions pour les usagers se rendant à la gare à vélo. Le Bassin de Pompey souhaite faciliter les mobilités alternatives à la voiture, d'une part, pour répondre aux enjeux de santé et de lutte contre le réchauffement climatique et, d'autre part, pour rendre plus facile le vélo en tant que moyen de transport pratique et économique.

Le coût prévisionnel global du programme complet de l'opération s'élève à 294 000 €HT.

Schéma Directeur Cyclable adopté en mars 2022 avec 4 axes stratégiques :

- Développer les services de l'écosystème vélo
- Aménager un réseau cyclable
- Rendre le vélo plus attractif pour les habitants
- Assurer l'évaluation et le suivi de la politique cyclable

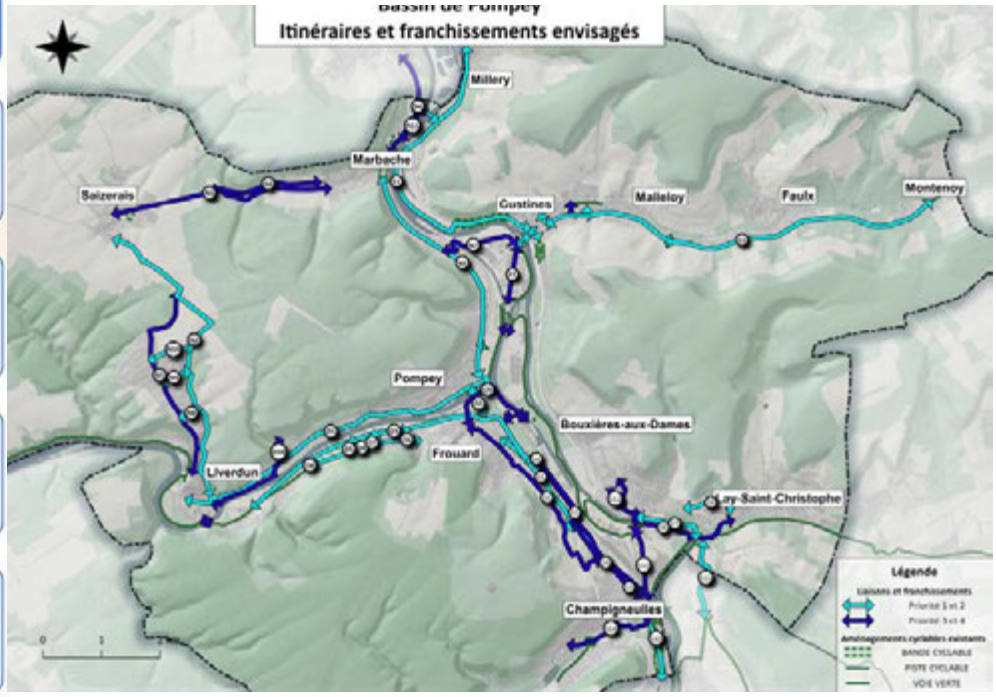

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES DU PLAN VÉLO

Avenue Gambetta à Pompey
(Boucle de la Moselle réalisée en 2020)

Liaison Champigneulles - Maxéville
(2022-2023)

Giratoire de Custines
(Véloroute la Voie Bleue)

Liaison Liverdun - Frouard -Pompey
Voie verte
2023

3.3.5 UN NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE POUR RENFORCER L'OFFRE SPORTIVE ET DE LOISIRS SUR LE TERRITOIRE

Par délibération du 8 avril 2021, le Conseil Communautaire a décidé d'engager l'opération visant à remplacer la piscine Nautic Plus de Pompey mais également à développer une offre aquatique nouvelle en adéquation avec les attentes et pratiques actuelles.

Le programme de ce futur équipement intègre en tout premier lieu les hautes exigences environnementales rendues aujourd'hui nécessaires et portées par la collectivité. Les solutions mises en œuvre limiteront de manière significative les consommations d'eau et d'énergie par la production d'énergies d'origine renouvelable et par la valorisation des énergies de récupération. De plus, la présence de cet équipement rend pertinente à l'échelle du site Eiffel Sud la mise en œuvre du réseau de chaleur urbain en cours d'engagement.

En complémentarité avec l'offre du bassin nancéen, cette **opération confortera la vocation du futur équipement** dans les atouts de la piscine Nautic Plus actuelle, notamment dans **la véritable singularité de l'offre proposée à la petite enfance, aux familles et à la jeunesse. Une offre nouvelle sera également créée, santé et bien-être notamment**.

Enfin, tout en restant implanté à proximité immédiate des centres urbains, ce nouvel équipement trouvera sa place sur la pointe Sud du Site Eiffel, situé au cœur de l'histoire et du territoire du Bassin de Pompey, première phase d'une opération de requalification urbaine globale de cet espace dédié à un nouveau quartier d'habitat. C'est à ce titre qu'une **aide de la Région Grand Est a d'ores et déjà été accordée à ce projet d'équipement pour un montant de 1 M€, notifiée en avril 2022.**

Le montant total de l'opération en investissement est estimé à 18,7 M€ subventionnable à hauteur de 23,5 %

Les exigences de performances environnementales

Pour le projet, les **énergies renouvelables et la récupération d'énergies fatales et d'eau** sont au centre de la conception :

- 75% de l'air neuf est chauffé grâce à l'air chaud sortant.
- La chaleur de ce même air sortant est restituée pour chauffer les bassins à 50%.
- 75% de l'eau chaude sanitaire provient de la récupération d'énergie fatale.
- 800m² de panneaux photovoltaïques sont posés, ainsi qu'une pompe à chaleur (moquette) solaire.
- Le système de filtration innovant et performant (céramique) améliore considérablement la qualité d'eau tout en étant ultra performant sur les consommations.
- Le projet est raccordé au réseau de chaleur urbain composé à 80% d'énergie renouvelable
- Les eaux pluviales sont récupérées pour l'arrosage et le nettoyage.

3.3.6 UNE FABRIQUE LOCALE DES TRANSITIONS : LE PROJET CAMPUS D'INNOVATION

Le CAMPUS d'INNOVATION porté par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey consiste en un espace dédié à la formation, la création, l'innovation. Le Bassin de Pompey s'est associé à la chaire collaborative ITTI (Innovation Territoriale et Territoires en Intelligence) de l'Université de Lorraine pour développer cette ambition.
La démarche ambitionne l'ancrage du projet dans les écosystèmes d'acteurs locaux, régionaux et nationaux. Il s'agit également d'impulser une dynamique locale de mise en réseau des acteurs dont ce campus sera le catalyseur. Par le biais d'ateliers collaboratifs et d'échanges engagés depuis le deuxième semestre 2021, une première version de préprogramme fonctionnel du projet a été élaborée avec une vision sur les objectifs, sa configuration spatiale et les services proposés.

Le programme actuel du projet consiste à créer des espaces dédiés à :

- la formation
- l'organisation d'événements
- l'art
- l'innovation
- l'offre immobilière d'activités

L'objectif est d'assurer un équilibre économique entre les fonctions attractives qui ne visent pas la rentabilité et l'offre immobilière proposée.

Ce parti-pris permettra de rester fidèle aux ambitions de départ de création d'espaces proposant des services inclusifs, abordables et ouverts à toutes les parties prenantes (habitants, entrepreneurs, salariés, artistes, étudiants…) tout en assurant l'autonomie financière de l'équipement. Le Bassin de Pompey, maître d'ouvrage, au regard de la complexité d'équilibre et du montage du Tiers-Lieux et du caractère attractif du dossier aux potentiels investisseurs et parties prenantes identifiées, souhaite approfondir le modèle économique du projet.

Une labellisation Européenne

Le Nouveau Bauhaus européen rassemble des citoyens, des experts, des entreprises et des institutions pour réinventer un mode de vie durable en Europe et au-delà. En plus de créer une plate-forme d'expérimentation et de connexion, l'initiative soutient également un changement positif en donnant accès au financement de l'Union Européenne pour de beaux projets durables et inclusifs.

Les trois piliers du Nouveau Bauhaus Européen :

• Durabilité : favoriser les objectifs climatiques, la circularité, l'absence de pollution et la biodiversité
• Esthétique : augmenter la qualité de l'expérience et du style au-delà de la fonctionnalité
• Inclusion : promouvoir la valorisation de la diversité, de l'accessibilité et de l'abordabilité

Fonctions projetées

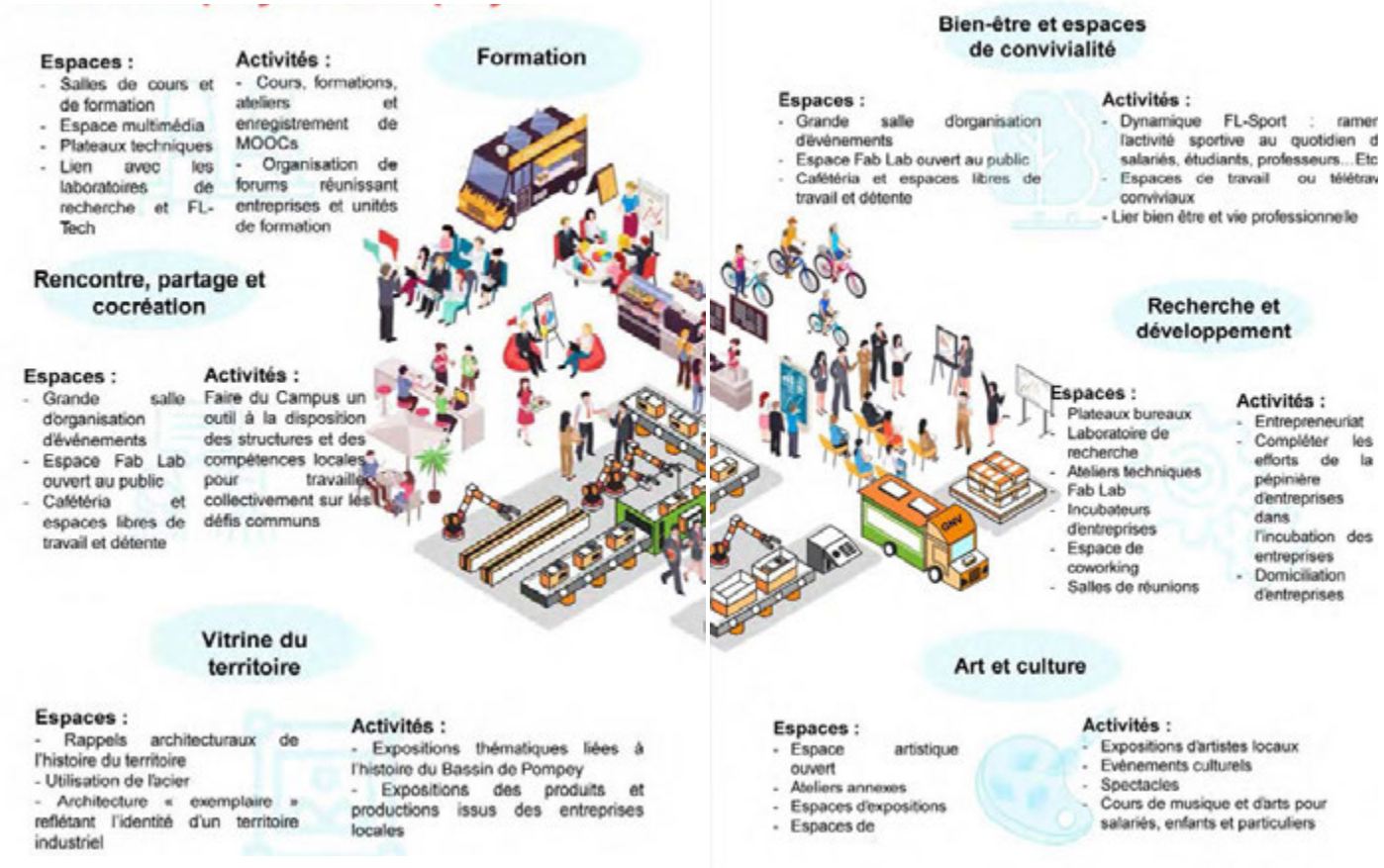

3.4 EAU ET ASSAINISSEMENT : MISE EN PERSPECTIVES

Depuis le 1er janvier 2020, les compétences « eau potable », « assainissement », ont été transférées au Bassin de Pompey par la totalité des communes membres ou syndicats, ainsi que la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) » et « gestion des eaux pluviales ».

Les modes de gestion sont diversifiés, avec des délégations de service public, des régies externalisées (confiées à Veolia, Saur et Suez), et également une régie directe pour l'eau intervenant sur les communes de Faulx, Liverdun, Millery, Malleloy, Montenoy et Saizerais et pour l'assainissement sur les communes de Champigneulles, Faulx, Liverdun, Marbache, Millery, Malleloy, Montenoy et Saizerais.

Pour l'alimentation en eau, presque toutes les communes disposent de ressources locales. Elles sont toutefois sécurisées à l'échelle du territoire par une conduite d'adduction dénommée Obrion-Moselle, dont la ressource est partagée avec le Syndicat Mixte des Eaux de Seille et Moselle (forages de Loisy, sans unité de traitement), dans le cadre mutualisé d'une Entente Intercommunale.

Globalement, les ouvrages et réseaux d'eau et d'assainissement sont vieillissants, avec plusieurs non-conformités réglementaires des stations d'épuration, des carences dans la télégestion des ouvrages, des rendements médiocres des réseaux d'eau, avec pour conséquence des fuites à hauteur en 2021 de 1 200 000 m³, soit un tiers de l'eau produite.

Les priorités sont donc multiples pour adapter les services d'eau et d'assainissement aux enjeux actuels et futurs, avec notamment **la mise en œuvre d'un programme ambitieux de travaux, l'harmonisation et l'optimisation de l'exploitation des services, tant en régie qu'en gestion déléguée** par un audit juridique, financier et techique, des études/diagnostic de numérisation des réseaux, une étude de sécurisation de la ressource en eau eu égard à la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

3.4.1 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 DU SERVICE EVOLUTION DES PRÉVISIONS DE FONCTIONNEMENT-ASSAINISSEMENT

Les frais d'exploitation s'accroissent en 2023 de 380 k€ du fait de la prise en compte de l'impact de la hausse des coûts d'énergie, des marchés de services complémentaires et des frais d'investissements engagés sur la file boues de la station d'épuration de Maxéville par la Métropole du Grand Nancy. La refacturation du traitement des eaux usées de Champigneulles, Frouard, et Pompey par la Métropole s'en trouve majorée de 70 k€ HT/an.

Les frais d'exploitation directs s'accroissent également de 130 k€ HT du fait de l'inflation sur les coûts d'énergie, le transfert et le traitement des eaux usées étant très énergivores.

FONCTIONNEMENT	2020 CA	2021 CA	2022 CA estimé	2023 BP	2024 BP	2025 BP	2026 BP	2027 BP	2028 BP
DEPENSES	1 818 210	3 956 289	3 179 237	5 966 532	5 887 703	5 313 163	4 439 395	4 175 232	3 947 989
Réel	*1 818 210*	*1 973 384*	*1 810 100*	*2 105 050*	*2 131 998*	*2 028 787*	*2 064 238*	*2 077 843*	*2 066 899*
Reversements de fiscalité	12 518	0							
Personnel	410 133	439 505	495 369	427 050	433 883	440 825	447 878	455 044	462 325
Dépenses de gestion	1 001 341	1 312 334	1 099 820	1 480 000	1 520 115	1 390 307	1 395 576	1 400 925	1 406 354
Charges financières	214 667	182 116	179 201	180 000	160 000	179 655	202 783	203 873	180 221
Charges exceptionnelles	148 882	39 428	31 711	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Provisions	0	0	4 000						
Non-Valeur & Créances éteinte	0	0	0	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Autres charges	30 669	0	0						
Ordre	*0*	*1 982 905*	*1 369 137*	*3 861 482*	*3 755 706*	*3 284 377*	*2 375 157*	*2 097 389*	*1 881 090*

RECETTES D'EXPLOITATION GÉNÉRÉES PAR LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE

FONCTIONNEMENT	2020 CA	2021 CA	2022 CA estimé	2023 BP	2024 BP	2025 BP	2026 BP	2027 BP	2028 BP
RECETTES	5 814 092	6 563 309	5 611 169	5 966 532	5 887 703	5 313 163	4 439 395	4 175 232	3 947 989
Réel	*5 751 794*	*6 089 956*	*5 319 645*	*5 566 532*	*5 587 703*	*5 013 163*	*4 139 395*	*3 875 232*	*3 647 989*
Résultat n-1	917 110	3 995 882	2 570 055	2 431 932	2 457 903	1 902 563	1 028 795	764 632	537 389
Recettes de gestion	3 168 643	2 069 096	2 719 570	3 110 600	3 110 600	3 110 600	3 110 600	3 110 600	3 110 600
Subventions reçues	12 000	24 946	0	24 000	19 200				
Atténuations de charges	1 621	0							
Produits financiers	42 313	0							
Recettes exceptionnelles	1 610 108	33	30 020						
Ordre	*62 298*	*473 353*	*291 523*	*400 000*	*300 000*	*300 000*	*300 000*	*300 000*	*300 000*

MONTANTS D'ÉPARGNE PRÉVISIONNELS

EPARGNE	2020 CA	2021 CA	2022 CA estimé	2023 BP	2024 BP	2025 BP	2026 BP	2027 BP	2028 BP
Recettes de fonctionnement	5 751 794	6 089 956	5 319 645	5 566 532	5 587 703	5 013 163	4 139 395	3 875 232	3 647 989
Dépenses de fonctionnement	1 818 210	1 973 384	1 810 100	2 105 050	2 131 998	2 028 787	2 064 238	2 077 843	2 066 899
EPARGNE BRUTE	3 933 584	4 116 573	3 509 545	3 461 482	3 455 706	2 984 377	2 075 157	1 797 389	1 581 090
Remboursement du capital	756 036	728 209	720 061	645 000	645 000	689 000	732 000	647 000	512 000
EPARGNE NETTE	3 177 548	3 388 364	2 789 484	2 816 482	2 810 706	2 295 377	1 343 157	1 150 389	1 069 090

En synthèse, la diminution prévisionnelle des recettes de fonctionnement, et donc de l'épargne, provient essentiellement de la baisse des excédents de fonctionnement reportés, la trajectoire faisant l'hypothèse que cet excédent est en partie consommé pour autofinancer une large part des investissements (afin de réduire le recours à l'emprunt).

3.4.2 DES ENJEUX DE PRÉSERVATION DU MILIEU NATUREL ET DE MISE EN CONFORMITÉ

Sur le plan organisationnel, la réalisation en 2023 d'un audit juridique, technique et financier des modes de gestion permettra de dresser un état des lieux de la situation actuelle pour en dégager une cible d'harmonisation et d'optimisation technique et financière de la gestion du service d'assainissement des communes, qu'ils soient en régie ou délégués à des opérateurs privés. Les décisions qui seront prises à l'issue de cet audit permettront de relancer les prochaines consultations.
Deux contrats de prestations de service arriveront à échéance au 04/03/2023. Leur renouvellement devra rechercher à recentrer les missions confiées aux prestataires sur des compétences non détenues par l'équipe d'exploitation en vue d'optimiser les charges financières qui en découlent et développer une complémentarité avec la régie.

Sur le plan financier, **le principal enjeu réside dans la stabilisation des dépenses de fonctionnement en régie malgré le contexte inflationniste actuel.** La maîtrise des consommations énergétiques des installations passe par la réduction des eaux claires parasites et des eaux pluviales raccordées aux réseaux, en lien avec la gestion intégrée des eaux pluviales engagée sur le territoire.
La mise en place de trackers solaires avec optimisation de l'exploitation énergétique des ouvrages par Intelligence Artificielle rentre dans cette démarche. Il est proposé d'équiper en 2023 de trackers solaires la station d'épuration de Belleville-Marbache à titre d'exploration de cette voie d'autoconsommation pour réduire les dépenses énergétiques à court-terme.
Le renouvellement de la station d'épuration de Bouxières-aux-Dames qui présente des dysfonctionnements avec une non-conformité réglementaire ainsi que la **création de la station d'épuration de Montenoy** doivent aussi être considérés comme un enjeu fort du service assainissement.

3.4.3 UN IMPORTANT PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023-2028 POUR MENER À BIEN LES PROJETS COMMUNAUX INITIÉS

Un programme d'investissement 2023-2028 de près de 10 M€ HT a été intégré dans la prospective financière lors de la construction de la nouvelle grille tarifaire.
Il reprend les opérations projetées par les communes lors du transfert et des opérations en vue de :

- Mettre aux normes les installations d'épuration (canal Venturi de la STEP de Custines et construction d'une nouvelle file eau à Bouxières-aux-Dames),
- Créer une station d'épuration des eaux usées et de rénover les réseaux de collecte des effluents à Montenoy
- Réduire les eaux claires parasites sur le système d'assainissement de Faulx-Malleloy en vue de désengorger la station d'épuration de Faulx et réduire les consommations énergétiques des postes de refoulement,
- Accompagner les travaux d'aménagement de voirie,
- Développer des solutions d'autoconsommation énergétique avec l'installation de tracker solaire à la station d'épuration de Belleville-Marbache.

L'épargne ne permet pas de couvrir intégralement le coût du programme d'investissement (1,5 M€ en moyenne par an).
Le recours à l'emprunt semble donc indispensable pour le financement du PPI 2023-2028, a fortiori à l'occasion des années 2024 à 2026 marquées par un haut niveau d'investissements.

Le scénario présenté fait l'hypothèse d'un montant d'emprunt de 2,8 M€ sur la période, qui permettrait néanmoins d'afficher un encours de dette en diminution et maîtrisé (capacité de désendettement inférieure à 10 ans).

INVESTISSEMENT	2020 CA	2021 CA	2022 CA estimé	2023 BP	2024 BP	2025 BP	2026 BP	2027 BP	2028 BP
EPARGNE NETTE	3 177 548	3 388 364	2 789 484	2 816 482	2 810 706	2 295 377	1 343 157	1 150 389	1 069 090
+ Fonds propres (excédent n-1)	1 803 643	182 741	963 462	989 228	211 608	0	0	0	4 400
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	4 981 192	3 571 104	3 752 946	3 805 710	3 022 313	2 295 377	1 343 157	1 150 389	1 073 490
Investissements bruts	815 680	61 479	367 099	1 262 637	2 765 500	3 189 682	1 405 325	658 600	658 600
Financements	13 110	23 892	35 312	126 438	545 750	723 100	326 800	50 000	50 000
Investissements nets	802 569	37 587	331 787	1 136 198	2 219 750	2 466 582	1 078 525	608 600	608 600
Emprunts nouveaux	0	0	0	0	1 100 000	1 200 000	500 000		0
Encours de dette	6 722 074	5 993 865	5 273 804	5 273 804	4 628 804	5 083 804	5 594 804	5 362 804	4 715 804
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	1,7	1,5	1,5	1,5	1,3	1,7	2,7	3,0	3,0

3.4.4 EVOLUTION DES PRÉVISIONS DE FONCTIONNEMENT-EAU

L'évolution prospective des dépenses d'exploitation

FONCTIONNEMENT	2020 CA	2021 CA	2022 CA estimé	2023 BP	2024 BP	2025 BP	2026 BP	2027 BP	2028 BP
DEPENSES	2 724 656	3 905 905	2 760 455	4 299 281	4 479 281	4 623 895	4 062 610	4 062 871	3 927 957
Réel	*2 724 656*	*2 081 683*	*1 860 075*	*2 261 950*	*2 272 336*	*2 277 962*	*2 289 969*	*2 356 863*	*2 405 792*
Reversements de fiscalité	409 275	191 228	116 870	439 000	439 000	439 000	439 000	439 000	439 000
Personnel	463 885	409 461	415 126	521 950	530 301	538 786	547 407	556 165	565 064
Dépenses de gestion	1 658 795	1 287 136	1 106 385	1 096 000	1 103 035	1 110 176	1 117 423	1 124 780	1 132 246
Charges financières	110 592	98 624	97 472	100 000	95 000	85 000	81 139	131 919	164 482
Charges exceptionnelles	66 966	95 234	109 221	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Provisions	0	0	15 000						
Non-Valeur & Créances éteinte	0	0	0	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Autres charges	15 145	0	0						
Ordre	*0*	*1 824 222*	*900 380*	*2 037 331*	*2 206 945*	*2 345 934*	*1 772 641*	*1 706 007*	*1 522 166*

La hausse observée sur les dépenses de fonctionnement s'explique principalement par la flambée de l'énergie subie depuis cette année : +83 k€ considérés pour 2023 en prenant l'hypothèse d'un maintien des tarifs du contrat actuel valable du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les recettes connaissent une hausse avec l'ajustement de la grille tarifaire au 01/04/2022 et au 01/01/2023. Cette hausse devra être réévaluée en fonction de l'évolution des consommations sur les prochains exercices budgétaires et de l'évolution des charges

FONCTIONNEMENT	2020 CA	2021 CA	2022 CA estimé	2023 BP	2024 BP	2025 BP	2026 BP	2027 BP	2028 BP
RECETTES	4 282 774	4 606 874	3 697 786	4 299 281	4 479 281	4 623 895	4 062 610	4 062 871	3 927 957
Réel	*4 282 774*	*4 434 018*	*3 590 106*	*4 189 281*	*4 369 281*	*4 513 895*	*3 952 610*	*3 952 871*	*3 817 957*
Résultat n-1	357 808	1 593 117	685 749	937 331	1 117 331	1 261 945	700 660	700 921	566 007
Recettes de gestion	2 820 769	2 828 901	2 901 301	3 251 950	3 251 950	3 251 950	3 251 950	3 251 950	3 251 950
Subventions reçues	0	0							
Atténuations de charges	0	0							
Produits financiers	7 921	0							
Recettes exceptionnelles	1 096 276	12 000	3 056						
Ordre	*0*	*172 855*	*107 680*	*110 000*	*110 000*	*110 000*	*110 000*	*110 000*	*110 000*

Ces hypothèses donnent les montants d'épargne prévisionnels suivants :

EPARGNE	2020 CA	2021 CA	2022 CA estimé	2023 BP	2024 BP	2025 BP	2026 BP	2027 BP	2028 BP
Recettes de fonctionnement	4 282 774	4 434 018	3 590 106	4 189 281	4 369 281	4 513 895	3 952 610	3 952 871	3 817 957
Dépenses de fonctionnement	2 724 656	2 081 683	1 860 075	2 261 950	2 272 336	2 277 962	2 289 969	2 356 863	2 405 792
EPARGNE BRUTE	1 558 117	2 352 336	1 730 032	1 927 331	2 096 945	2 235 934	1 662 641	1 596 007	1 412 166
Remboursement du capital	293 939	263 234	245 923	250 000	260 000	265 000	287 000	361 000	372 000
EPARGNE NETTE	1 264 178	2 089 102	1 484 109	1 677 331	1 836 945	1 970 934	1 375 641	1 235 007	1 040 166

En synthèse, la diminution prévisionnelle des recettes de fonctionnement, et donc de l'épargne, provient essentiellement de la baisse des excédents de fonctionnement reportés, la trajectoire faisant l'hypothèse - comme en assainissement - que cet excédent est en partie consommé pour autofinancer une part des investissements (afin de réduire le recours à l'emprunt).

L'EAU : DES ENJEUX DE SÉCURISATION ET PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a identifié plusieurs points de fragilité sur son système d'alimentation en eau potable, qui ont motivé le lancement d'une étude de sécurisation en 2023. Les plus importants points de fragilité identifiés à ce jour sont :

- Un risque d'insuffisance des volumes mobilisables par manque d'eau des ressources en période d'étiage pour certaines communes, voire une grande partie de l'année pour Millery,
- Un vieillissement des puits Ranney de Frouard, Liverdun, et Pompey susceptible de conduire à une baisse de la production à moyen-terme,
- Un volume de fuite important avec des pertes : en 2021, le rendement moyen atteint 68 % (2.66 millions de m3 ont été facturés alors que 3.88 millions de m3 étaient mis en distribution),
- De nombreux projets de développement du territoire, générateurs d'un accroissement significatif des besoins (exemples : projet pointe Eiffel Sud, Arboresens, projet de 90 logements à Millery)
- Un risque d'insuffisance de la qualité de l'eau prélevée ou produite,
- Des risques majeurs de rupture d'approvisionnement en eau du fait de casses sur des canalisations difficilement ou non accessibles (passage sous autoroute, voie ferrée, canal, …).

Sur le plan financier, le principal enjeu réside dans la stabilisation des dépenses de fonctionnement en régie malgré le contexte inflationniste actuel. L'amélioration du rendement sur l'ensemble du territoire, et plus particulièrement sur les communes de Liverdun et Lay-Saint-Christophe permettrait de réduire les dépenses d'achat d'eau pour la commune de Lay-Saint-Christophe et d'énergie pour la commune de Liverdun. Des gains, respectivement 25k€ et 30k€, pourraient être observés en parvenant à accroitre le rendement de ces communes à 70% contre 50-55 % actuellement.

Une nouvelle tarification durable et solidaire

Une nouvelle grille tarifaire a été instaurée à date d'effet du 01/04/2022.

Celle-ci a fait suite à près d'un an et demi de travail conjoint, afin de trouver le meilleur équilibre entre l'impact financier pesant sur l'usager, et la soutenabilité financière des services de l'eau et de l'assainissement, aussi bien en termes d'exploitation courante (s'assurer du principe de l'eau qui paie l'eau) qu'en termes d'investissements à projeter.

La nouvelle grille tarifaire a été travaillée autour d'un tarif cible (2,78 € HT/m³ dont 1,27 € HT/m³ sur l'eau et 1,51 € HT/m³ sur l'assainissement) pour couvrir les frais d'exploitation courante et financer les investissements. Sur l'eau, il a ensuite été fait le choix non pas d'une tarification unique (1,27 € HT/m³) mais d'introduire une progressivité en fonction de la consommation de 0 à 400 m³ puis une dégressivité de 401 à 700 000 m³ et plus. De ce prix cible, la nouvelle tarification a été élaborée avec un lissage pour une harmonisation en deux étapes, la première au 01/04/2022, et la seconde au 01/01/2023.

L'harmonisation tarifaire concerne tant la part variable (part proportionnelle au volume consommé) que la part fixe (abonnement) pour l'ensemble des communes dont le service d'eau est assuré en régie (communes de Champigneulles, Faulx, Liverdun, Malleloy, Millery, Montenoy, Saizerais).

L'introduction de la progressivité en fonction de la consommation, permet pour la très grande majorité des usagers de payer un prix au m³ inférieur (pour la plupart 0,94 €/m³ et 1,17 €/m³), étant entendu que les tranches sont cumulatives.

La tarification repose désormais sur sept tranches de consommation, et répond ainsi à 3 objectifs :

- Un objectif économique pour garantir le financement des coûts d'exploitation et des investissements ;
- Un objectif environnemental pour préserver durablement la ressource en eau et inciter chacun à maîtriser sa consommation ;
- Un objectif solidaire pour réduire l'impact tarifaire pour la plupart des usagers (à cela s'ajoutant le chèque eau pour les plus vulnérables).

3.4.5 UN PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023-2028 AMBITIEUX (2023-2028)

Un programme d'investissement 2023-2028 de 13.6 M€ HT a été intégré dans la prospective financière lors de la construction de la nouvelle grille tarifaire. Ce programme reprend les opérations projetées par les communes lors du transfert et les opérations en vue :

- de **renouveler les réseaux et les branchements à hauteur de 1 % des linéaires par an** comme objectif et de lutter ainsi contre les fuites,
- de r**énover et mettre aux normes progressivement les ouvrages de production et de stockage** tels que les réservoirs d'eau.

INVESTISSEMENT	2020 CA	2021 CA	2022 CA estimé	2023 BP	2024 BP	2025 BP	2026 BP	2027 BP	2028 BP
EPARGNE NETTE	1 264 178	2 089 102	1 484 109	1 677 331	1 836 945	1 970 934	1 375 641	1 235 007	1 040 166
+ Fonds propres	1 283 682	601 045	1 993 392	2 313 578	1 900 606	547 366	0	0	21 522
CAPACITE D'INVESTISSEMENT	2 547 860	2 690 147	3 477 501	3 990 910	3 737 551	2 518 300	1 375 641	1 235 007	1 061 688
Investissements bruts	417 877	41 901	302 826	1 228 408	2 450 300	2 687 050	2 883 400	2 286 848	2 281 848
Financements	12 613	30 895	76 234	255 436	522 060	569 410	608 680	489 370	488 370
Investissements nets	405 264	11 005	226 591	972 972	1 928 240	2 117 640	2 274 720	1 797 478	1 793 478
Emprunts nouveaux	0	0	0	0	0	300 000	1 600 000	1 150 000	1 050 000
Encours de dette	3 200 744	2 937 510	2 691 587	2 691 587	2 441 587	2 181 587	2 216 587	3 529 587	4 318 587
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	2,1	1,2	1,6	1,4	1,2	1,0	1,3	2,2	3,1

L'épargne ne permet pas systématiquement de couvrir intégralement le coût du programme d'investissement (2,3 M€ en moyenne par an).

Le recours à l'emprunt semble donc indispensable pour le financement du PPI 2023-2028, a fortiori à l'occasion des années 2025 à 2028 marquées par un haut niveau d'investissements (les années 2023 et 2024 étant également caractérisés par des investissements importants mais pouvant être autofinancés grâce aux excédents de clôture reportés de l'exercice 2022).

Le scénario présenté fait l'hypothèse d'un montant d'emprunt de 4,1 M€ sur la période, qui permettrait néanmoins d'afficher un encours de dette maîtrisé (capacité de désendettement inférieure à 10 ans).

4. L'ANALYSE DES CAPACITÉS D'INVESTISSEMENT EN PÉRIODE INFLATIONNISTE

4.1 LES CAPACITÉS D'INVESTISSEMENT ET LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

Le plan pluriannuel d'investissement reprend les principales opérations et travaux engagés ainsi que les orientations des politiques publiques en cours de construction et à programmer en phase de déploiement du projet de territoire.

Projets engagés/actés *Projets à programmer*	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL Dépenses PPI	TOTAL Recettes PPI
TOTAL investissements engagés/actés	**16 415 022**	**22 191 202**	**21 230 076**	**10 695 868**	**5 774 622**	**76 306 790**	**30 412 777**
A programmer	*308 000*	*2 658 000*	*4 115 000*	*3 315 000*	*3 749 000*	*14 690 000*	*4 035 594*

L'**investissement annuel moyen est de 15 M€ sur les 5 années à venir** avec des recherches de financement, subventions et mobilisation de la taxe d'aménagement majorée sur les projets d'aménagement. Ces opérations feront par ailleurs l'objet de campagne de pré commercialisation mais nécessiteront un portage financier en trésorerie. Un appel à projet sera lancé au 1er trimestre 2023 pour identifier les investisseurs immobiliers intéressés par le nouveau quartier Arboresens.

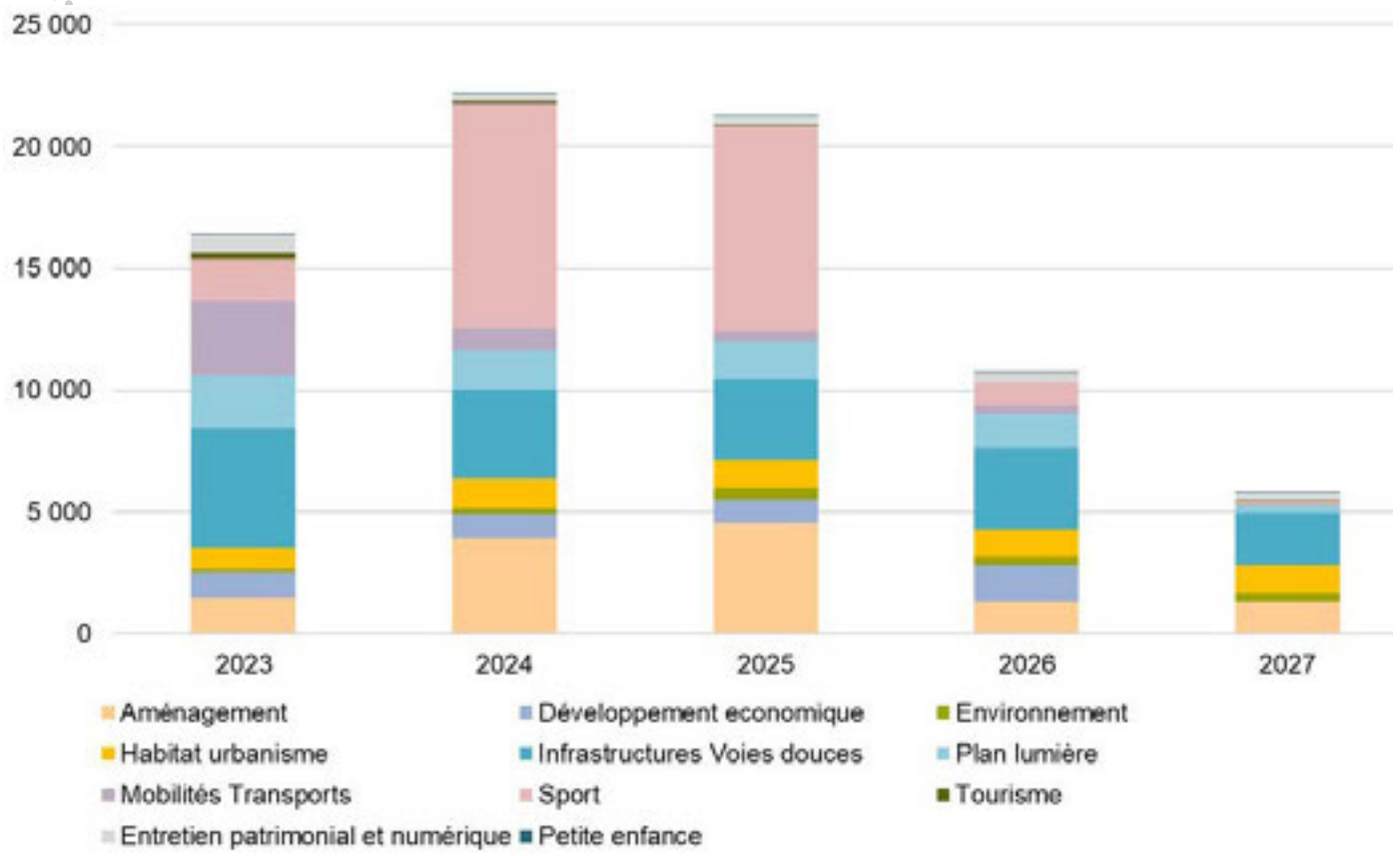

4.2 L'IMPACT DU RETOUR DE L'INFLATION SUR LA PROSPECTIVE

Les effets de l'inflation sur les dépenses sont difficiles à projeter, en particulier dans le secteur de l'alimentation (+13% en 2022), des bâtiments et travaux public ou encore dans l'application des indices de révision des prix dans les marchés publics.

Cependant les évolutions contractuelles et mesures actées en 2022 auront des impacts pleinement en année 2023 :

- évolution des coûts de l'énergie sur nos accords-cadres (juillet 2022-juillet 2023) malgré l'effet « amortisseur électricité » et une certaine incertitude sur le 2ième semestre 2023
- revalorisation du point d'indice à hauteur de 3,5% à compter du 1er juillet 2022 qui en année pleine est évaluée à 375 K€.
- renouvellement des marchés de traitement des déchets et mise en œuvre du marché de performance de collecte au 1er janvier 2023, actualisation du marché transport

Le postulat retenu pour les hypothèses de projections est plutôt de neutraliser cet « effet prix » après 2023 en projetant une dynamique des recettes (bases fiscales, fraction de TVA ou revalorisation des tarifs) en corrélation.

5. LES LEVIERS ET AXES DE L'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Pour assurer le financement du Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement ambitieux et le portage financier des projets d'aménagements dans un contexte d'inflation encore élevée en 2023 et d'augmentation des niveaux de taux d'intérêts. Il est nécessaire d'ajuster les projections d'évolution des recettes.

5.1 LA DYNAMIQUE DES BASES FISCALES

Les bases fiscales de la Communauté de communes vont fortement progresser en 2023 du fait de leur revalorisation, indexée à l'inflation, qui est fixée à 7,1% pour 2023.

De plus, l'augmentation de la fraction de TVA, qui remplace la taxe d'habitation, est proportionnelle à la hausse du PIB. Réajustée à 9,6% fin 2022, elle est estimée à 5,1% dans le cadre de la Loi de Finances 2023. Elle sera augmentée du montant moyen de CVAE perçu sur les 4 dernières années dont la suppression a été actée sur 2 ans ainsi qu'une part variable « fonds national de l'attractivité des territoires » à compter de 2024.

5.2 LES POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION ET LEVIERS FISCAUX

- Après la suppression de la taxe habitation, la Communauté de communes avait **porté son taux de taxe foncière de 5,65% à 6,10% en 2021, dans la perspective d'augmentation progressive pour arriver à 7%**. Ce levier n'a pas été mobilisé en 2022 mais il est proposé d'**y recourir en 2023**.

- Concernant la fiscalité économique, la Contribution Economique des Territoriale (CET) est composée de 2 parts : la **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)** et la cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE). Compte tenu des réformes et allègements fiscaux successifs en faveur des entreprises (réduction de moitié des cotisations foncières en 2021, suppression de la CVAE sur les 2 prochaines années), il est également proposé de faire évoluer le taux de CFE actuellement fixé à 26,33% en lien avec les évolutions des taux communaux fonciers de 2022 et avec les points non utilisés les années passées et mis en réserve (1,4 points).

- **La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)** concerne les exploitants de surfaces commerciales de plus de 400m2 et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 460 000€ ainsi que les exploitants dont la surface de vente cumulée de l'ensemble des établissements excède 4000m2. Elle a été instaurée dans le nouveau panier fiscal économique en 2016 avec un coefficient multiplicateur de 1,10 et **il est proposé de faire évoluer ce coefficient à 1,15 en 2024 puis 1,20 en 2025.**

- La mise en œuvre d'un programme d'actions pour le Gestion des Milieux Aquatique et de Prévention des Inondations (GEMAPI) sera financée par la décision d'instaurer la taxe dédiée en 2023 et en fixer le produit attendu en 2024.

L'évolution de la fiscalité ménage et économique

	Contributions 2020	Contributions 2021	Contributions 2022	Taux 2022	Taux projeté	Contributions projetées *(bases 2022)*
Taxe Habitation	6 465 248 €	111 045 €	126 448 €			
Taxe Foncière Bâti	2 871 987 €	2 577 140 €	2 883 000 €	6,10%	7,00%	3 308 550 €
Taxe Foncière Non Bâti	17 432 €	17 182 €	17 640 €	4,72%	5,42%	20 255 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	5 744 288 €	3 817 275 €	3 929 000 €	26,33%	27,73%	4 137 871 €
Contribution sur la Valeur Ajoutée (CVAE)	2 665 138 €	2 550 808 €	2 699 783 €			
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	663 204 €	699 359 €	719 310 €	Coeff 1,10	1,20	784 702 €
Contributions totales	**18 427 297 €**	**9 772 809 €**	**10 375 181 €**			**8 251 377 €**

Après 3 années de baisse du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) la part incitative a été relevée en 2022 pour atteindre 16% de la contribution des ménages. Il est proposé de ne pas la faire évoluer cette année dans l'attente des effets vertueux de l'incitation à moins produire de déchets et améliorer le tri.

Evolution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Part Fixe : taux de TEOM	10,10%	9,00%	7,96%	7,70%	7,70%	7,70%	7,70%
Tarif de la part Incitative	/	/	2,08 €/m3 0,65 €/levée				4,16 €/m3 1,30 €/levée
Poids de la part incitative			≈ 10 %	≈ 10 %	≈ 10 %	≈ 10 %	≈ 16 %

5.3 DES EFFETS DIFFUS DE L'INFLATION APPELANT À UN PRINCIPE DE REVALORISATION DES TARIFS DES SERVICES

Afin de mieux tenir compte des revenus des ménages et l'adéquation des tarifs au service rendu de nouvelles grilles tarifaires sont entrées en vigueur en 2022 :

- **Tarification des cantines** introduisant le taux d'effort selon les revenus et la mise en place de repas à 1€ à partir de septembre 2022

- **Tarification solidaire et durable de l'eau** instaurée en 2 temps au 1er avril 2022 et 1er janvier 2023 complétée par la mise en place du chèque eau depuis fin 2022.

Ces tarifs seront appliqués en 2023 selon les délibérations d'instauration sans répercussion de l'inflation. Pour autant l'augmentation des prix des fournisseurs ou prestataires invite à ce que le Bassin de Pompey révise régulièrement ses tarifs à hauteur de l'inflation constatée (tarifs des équipements sportifs et piscines, transports, restauration interentreprises et autres publics que scolaires…).

La mobilisation des leviers proposés doit permettre à l'EPCI de maintenir une capacité d'autofinancement pour assurer le portage des projets et maintenir une solvabilité inférieure à 12 ans malgré un recours plus important à l'emprunt.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

Les hypothèses précédemment évoquées permettent de projeter les équilibres financiers à 5 ans du budget principal intégrant une inflation anticipée 2023 sur les dépenses et une dynamique des recettes afin de maintenir la capacité d'autofinancement des investissements.

SYNTHESE PPI : Projets actés et engagés	2022 CA estimé	taux évol. %	2023	taux évol. %	2024	taux évol. %	2025	taux évol. %	2026	taux évol. %	2027
											montants en k€
RECETTES COURANTES DE FONCT	39 816	4,9	41 775	1,2	42 270	1,8	43 046	1,0	43 467	1,0	43 895
DEPENSES DE GESTION	35 449	6,9	37 906	1,3	38 383	1,5	38 956	2,1	39 779	1,5	40 390
1- EPARGNE GESTION	4 367	-11,4	3 869	0,5	3 887	5,2	4 090	-9,8	3 688	-5,0	3 505
intérêts de la dette	104	-1,0	103	68,0	173	111,7	366	37,7	504	-0,8	500
solde produits-autres charges financ.	50	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0
solde produits-charges exc (Budgets ZA)	0	0,0	0	0,0	0	0,0	-250	0,0	0	0,0	0
2- EPARGNE BRUTE	4 313	-12,7	3 766	-1,4	3 714	-6,5	3 473	-8,3	3 183	-5,6	3 005
remboursement en capital	1 613	-19,7	1 296	24,5	1 613	34,7	2 174	11,3	2 418	2,3	2 473
3- EPARGNE DISPONIBLE	2 700	-8,5	2 470	-14,9	2 101	-38,1	1 300	-41,1	765	-30,5	532
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 519	189,1	15 956	40,3	22 391	-3,6	21 593	-49,4	10 923	-49,0	5 566
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 505	94,0	4 859	28,6	6 251	61,1	10 073	-15,7	8 495	-60,1	3 388
4- BESOIN DE FINANCEMENT	3 014	268,2	11 097	45,4	16 140	-28,6	11 520	-78,9	2 427	-10,3	2 178
EMPRUNT	400	1402,0	6 008	129,8	13 807	-24,4	10 434	-85,6	1 500	0,0	1 500
5- VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	86		-2 619		-232		214		-162		-146
6- EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	4 012		1 393		1 161		1 374		1 212		1 066
ENDETTEMENT	6 330	80,8	11 442	106,6	23 636	34,9	31 896	-2,9	30 978	-3,1	30 005

Le **financement du Programme pluriannuel** s'opère par une recherche de partenariats et subventions avec un recours à l'emprunt de près de 30 M€ et une capacité d'extinction de cette dette inférieure à 12 ans.

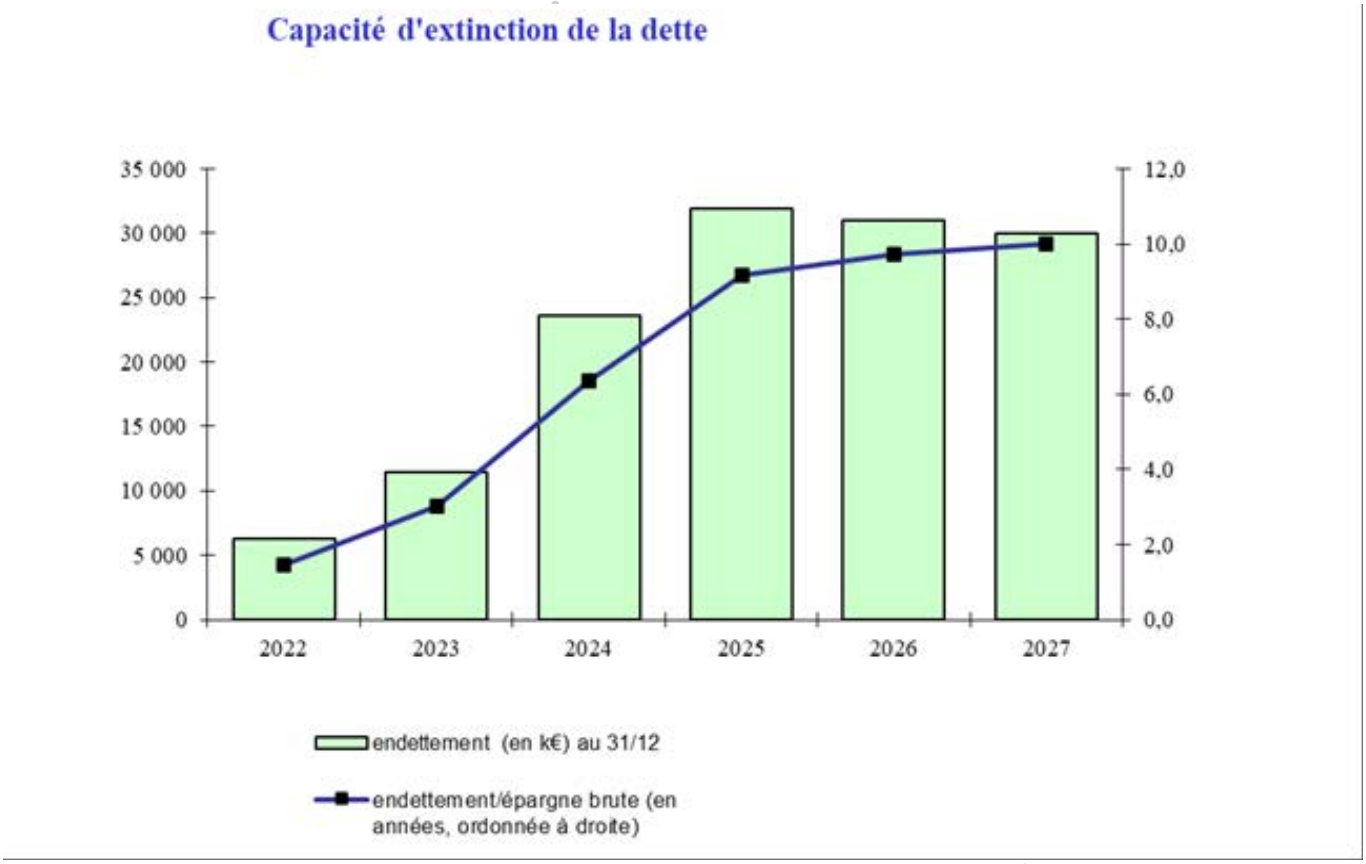

La contractualisation d'un prêt INTRACTING à hauteur de 6,6M€ avec la Banque des Territoires permettra de financer le Plan Lumière et de rembourser les dépenses d'investissement liées à la performance énergétique par les économies d'énergies générées par les travaux sur une courte durée. Ce prêt est une avance remboursable à taux 0% en contrepartie duquel le Bassin de Pompey partage les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) valorisés.

ANNEXE 2 LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Afin de faciliter la gestion financière pluriannuelle et pour identifier des enveloppes clairement délimitées par politiques publiques, la collectivité a mis en place une gestion des investissements par autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP).
Les AP-CP sont votés à chaque décision budgétaire, la dernière délibération ayant été prise lors du conseil du 15 décembre 2022 lors de la Décision Modificative n°2 du Budget Principal.

Les AP-CP représentent un engagement financier cumulé de 56 M€ de 2022 à 2026.

Sommes des AP-CP en € en dépenses Délibération du 15/12/22	AP Votée	Réalisés antérieurs à 2022	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 202
DECHETTERIE	2 062 400,00	1 964 396,82	98 003,18	14 147,86			
TOURISME	860 116,95	838 541,59	12 550,00	9 025,36			
GESTION PATRIMONIALE	2 344 883,90	2 172 151,90	172 732,00				
Nouvel Equipement Aquatique	22 453 192,63	130 192,63	1 601 580,00	9 344 000,00	8 304 000,00	3 073 420,00	
Déploiement FIBRE à l'habitant	1 939 000,00	1 163 400	387 800,00	387 800,00			
AMENAGEMENT Projets d'intérêt communautaire	1 373 757,21	707 226,26	608 498,96	58 031,99			
AMENAGEMENT Beausite	6 356 280,76	6 333 544,76	22 736,00				
AIDES A LA PIERRE 2013-2017	430 469,00	413 412,96	0	17 056,04			
AIDES A LA PIERRE 2021-2026	2 250 000,00	0	170 000,00	500 000,00	1 100 000,00	480 000,00	
LOGEMENTS SOCIAUX	390 000,00	346 000,00	4 000,00	40 000,00			
PLU I	587 000,00	448 007,25	12 000,00	126 992,75			
MOBILITE Pôles d'échanges multimodaux	4 588 952,70	118 845,06	78 000,00	4 392 107,64			
AMENAGEMENTS CYCLABLES EXPERIMENTAUX	1 076 573,56	112 906,20	699 000,00	264 667,36			
ACHAT DE BUS	2 270 000,00	0	0	2 270 000,00			
PLAN LUMIERE	7 600 000,00	0	560 000,00	1 960 000,00	1 940 000,00	1 930 000,00	1 210 000,
PROGRAMME VOIRIE 2016-2019	7 929 300,61	7 919 300,61	10 000,00				
PROGRAMME VOIRIE 2019 2021	7 178 117,47	3 805 844,44	1 941 017,00	1 431 256,03			
PROGRAMME VOIRIE 2022-2026	10 500 000,00		50 000,00	3 000 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 450 000,
VOIES DOUCES	2 650 445,00	2 447 186,60	182 640,00	20 618,40			
TOTAL	**84 840 489,79**	**28 920 957,08**	**6 610 557,14**	**23 835 703,43**	**13 844 000,00**	**7 983 420,00**	**3 660 000,**

Certaines AP concernant les projets d'aménagements d'intérêts communautaire (Arborescens, Presqu'ile Eiffel) feront l'objet de budgets annexes de lotissements et de nouvelles AP seront à délibérer sur les opérations patrimoniales, le schéma d'équipement petite enfance ainsi que le schéma directeur cyclable.

En regard des AP de dépenses, des AP de recettes sont créées afin de projeter dans le temps la perception de recettes assurées (subventions notifiées…). Elles représentent un engagement prévisionnel cumulé de 5 M€ en 2022 et au-delà.

en recettes Délibération du 15/12/22	AP votée	antérieurs à 2022	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024…
GESTION PATRIMONIALE	230 095,00	66 000,00	164 095,00		
AMENAGEMENT Projets d'intérêts communautaires hors cessions	438 558,02	31 627,13	321 629,73	85 301,16	
Beausite (régularisation des avances)	154 684,76	152 574,76	2 110,00		
AIDE A LA PIERRE 2013-2017	492 134,16	534 285,16			
AIDES A LA PIERRE 2021-2026	2 250 000,00	0	178 638,00	500 000,00	1 571 362,00
MOBILITE	707 586,88	20 000,00	133 793,44	553 793,44	
PLU I	154 852,06	142 933,22		11 918,84	
PROGRAMMATION VOIRIE 2019 2021	1 405 000,00	430 000,00	920 195,00	54 805,00	
PLAN LUMIERE	858 330,00	0	257 499,00	0	600 831,00
VOIES DOUCES	1 139 805,19	1 123 757,61	0	16 047,58	
TOTAL	**7 831 046,07**	**2 501 177,88**	**1 977 960,17**	**1 221 866,02**	**2 172 193,00**

ANNEXE 3 LA DETTE

Un faible encours de dette sur le budget principal

L'encours de dette du budget principal est modéré et présente un taux moyen de la dette de 1,67 % au 31.12.22 (2,67 % avec les budgets eau et assainissement)

Le ratio de désendettement est rapide (autour de 1,5 ans en 2022) et permet d'envisager un recours à l'emprunt plus fort pour le financement du PPI tant que l'EPCI maintien un niveau d'épargne permettant à cet indicateur de rester en dessous de 12 ans.

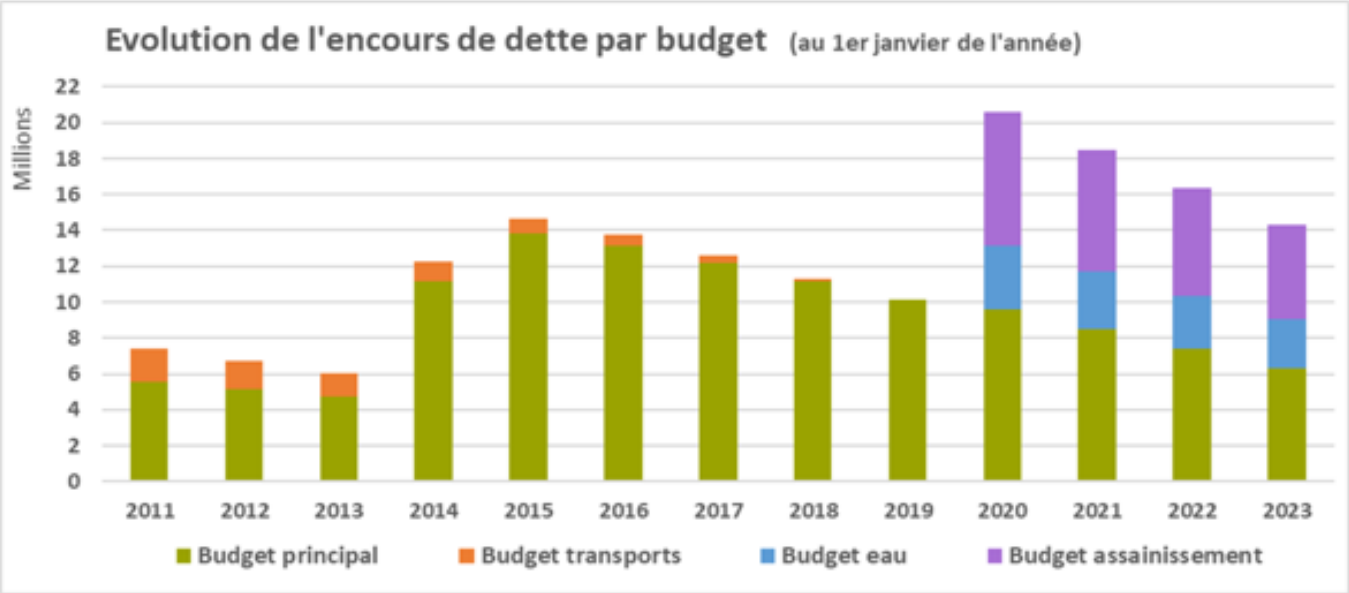

Encours au 31 décembre	2019	2020	2021	2022
Budget principal	9 610 144	8 521 111	7 426 794	6 329 991
Budget eau	3 500 365	3 206 503	2 937 510	2 696 837
Budget assainissement	7 462 317	6 726 038	5 993 865	5 307 867
Total	**20 572 826**	**18 453 652**	**16 358 169**	**14 334 696**

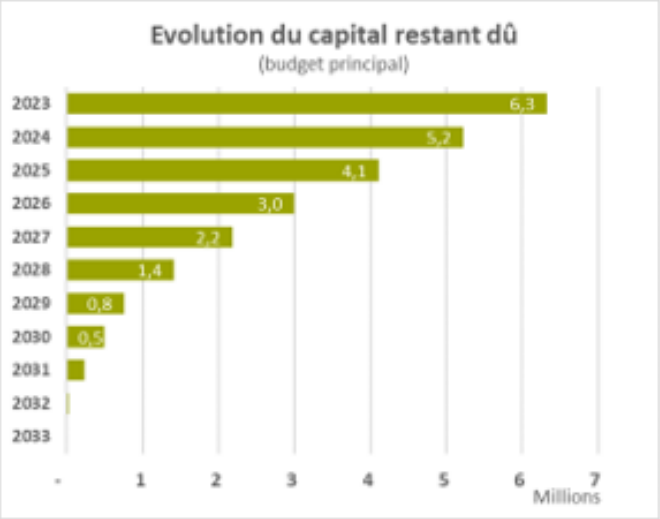

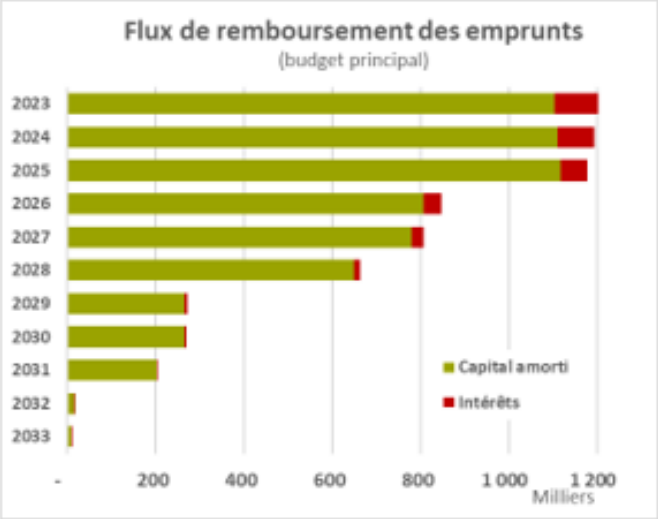

Synthèse des emprunts au 31/12/2022 sur chacun des budgets annexes :

Assainis-sement	Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
	5 307 867 €	3,35 %	16 ans	9 ans	32

Eau	Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
	2 696 837 €	3,60 %	16 ans	10 ans et 7 mois	20

Focus sur le budget assainissement :

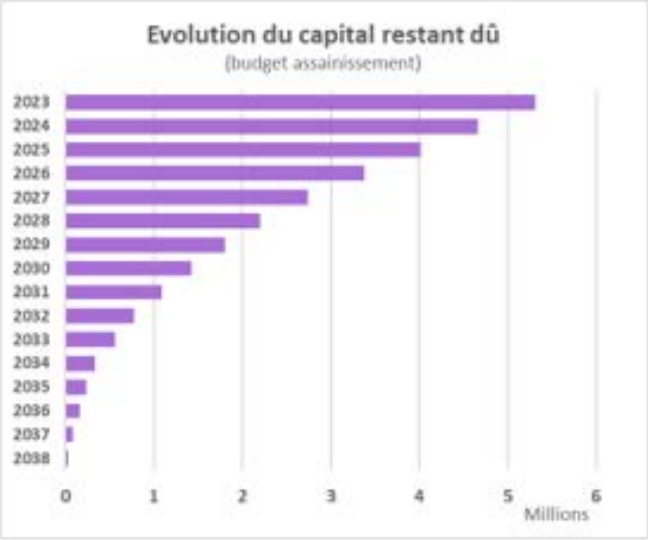

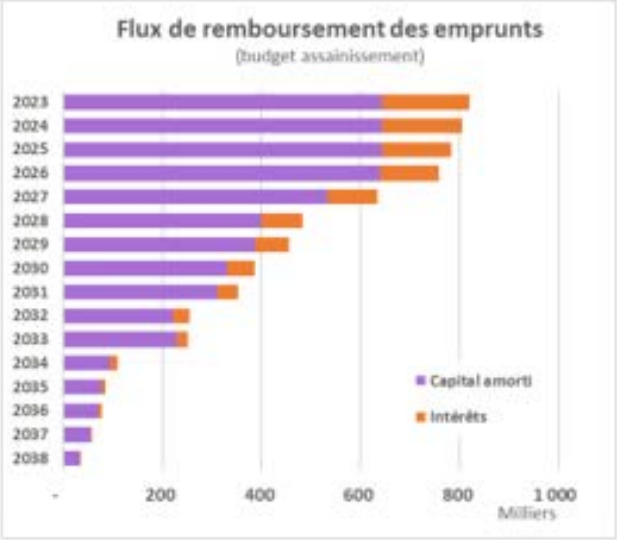

Focus sur le budget eau :

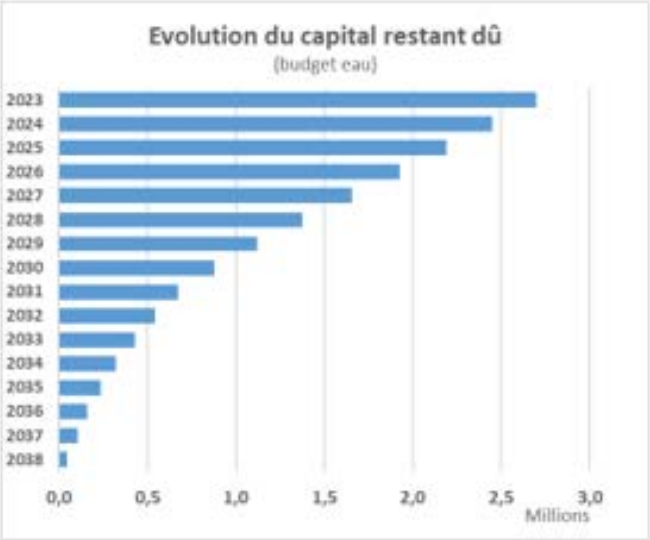

Pour une collectivité, la mesure du risque de la dette se fait notamment au regard de la matrice des risques de la Charte Gissler, classifiant l'encours de dette selon le degré de risque des emprunts contractés. Cette matrice est obligatoirement présente dans les annexes du budget primitif. Les emprunts sont classés de la manière suivante :

- L'indice sous-jacent servant au calcul de la formule : classement de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé) ;
- La structure de la formule de calcul : classement de A (risque faible) à E (risque élevé).
- Les taux fixes ou variables simples (type Euribor + marge) sont enregistrés en A1

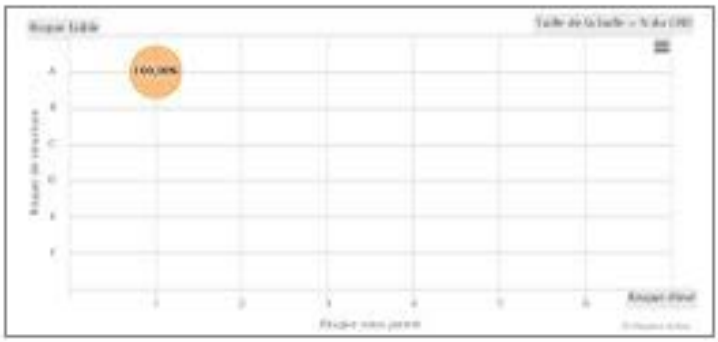

Suivant cette charte, le positionnement de la dette consolidée du Bassin de Pompey est excellent, intégralement classé 1A.

Un portefeuille d'emprunt important avec une prépondérance de taux fixes

En 2021 une opération de rachat d'emprunt d'un montant de 2,4 M€ a été réalisée pour fixer sur un taux fixe avantageux un emprunt indexé sur le taux du livret A. Cette opération a rapporté environ 40 000 € à la collectivité. Depuis, notre portefeuille est composé à grande majorité de taux fixes (87%) avec un taux moyen de la dette de 2,67%.

Plusieurs emprunts à taux zéro de l'agence de l'eau se sont éteints et le nombre de contrat en gestion est passé de 82 en 2021 à 64 fin 2022.

Type	Encours (au 31/12/2022)	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	12 418 287 €	86,63 %	2,71%
Variable	1 729 651 €	12,07 %	2,23%
Livret A	186 757 €	1,30 %	3,86%
Ensemble des risques	**14 334 695 €**	**100,00 %**	**2,67%**

La contractualisation d'un prêt INTRACTING fin 2022

Ce prêt est une avance remboursable à taux 0 pour financer le Plan lumière sur la base des économies d'énergies (CEE). Il est d'un montant de 6 648 954 € mobilisable sur 4 ans.

Répartition par prêteur :

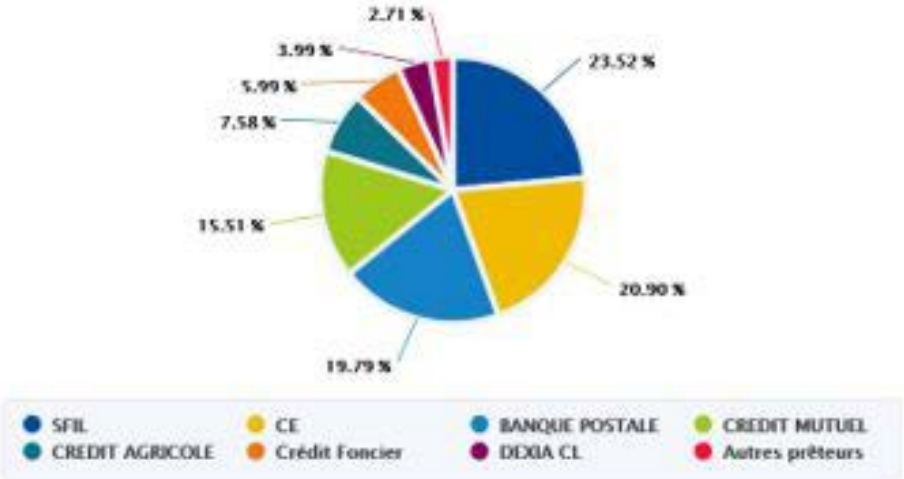

ANNEXE 4
BILAN ANNUEL DU PLAN D'EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES 2021-2023

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a défini un plan d'égalité professionnelle femmes-hommes pour une période de 3 ans de 2021 à 2023. Il vise, en lien avec le diagnostic partagé, à établir « la stratégie et les mesures destinées à réduire les écarts constatés. ».
Ancrée dans les principes de l'administration communautaire du Bassin de Pompey, l'égalité professionnelle figure d'ailleurs dans les axes de réflexion du projet d'administration à son lancement et dans son animation. Le bilan annuel permet d'actualiser le diagnostic au sein de l'administration communautaire et d'identifier les actions déjà entreprises.

Diagnostic au sein de l'administration communautaire

157 femmes au sein de l'effectif communautaire (262 agents permanents), soit un taux de féminisation de 59,9%.

4,7%, c'est l'écart entre les rémunérations des femmes et des hommes au sein du Bassin de Pompey (2 350€ bruts en moyenne pour un homme et 2 240€ bruts en moyenne pour une femme). Un chiffre inférieur à l'écart de 10,3% dans la Fonction publique territoriale.
Un écart qui s'explique par :

- Une moyenne d'âge plus faible du côté des femmes
- Un temps de travail réduit pour les femmes (8,3% des femmes travaillent à temps partiel ou temps non complet contre 1,9%)

58% des postes d'encadrement supérieur et **70%** des postes d'encadrement intermédiaire sont détenus par des femmes, toutes catégories confondues.
Les postes d'encadrement de proximité sont occupés pour leur part à 59% par des hommes. **60%** des femmes ont bénéficié d'un avancement de grade et/ou d'échelon en 2021 (contre 57% en 2020 et 46% en 2019).

67% des postes de catégorie A sont occupés par des femmes

34% des postes de la filière technique sont occupés par des femmes et **16%** des postes de ma filière administrative par des hommes.

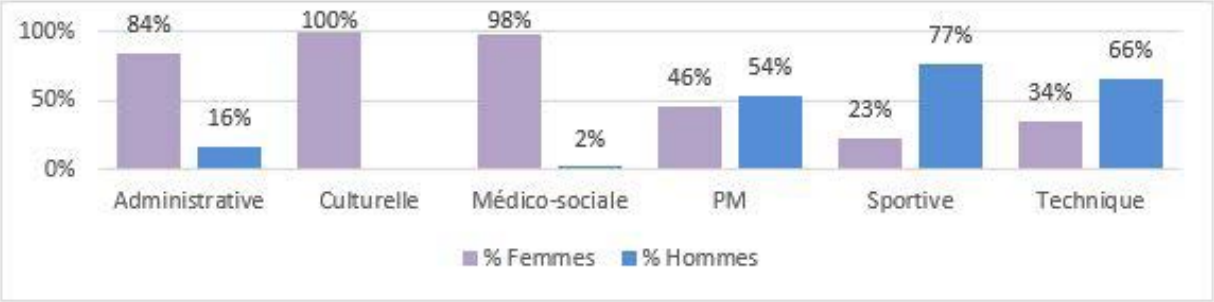

Traiter les écarts de rémunération

- **Valoriser les responsabilités plutôt que les filières par l'octroi du régime indemnitaire et le maintien d'une valorisation des responsabilités (écart de 0,14% sur le régime indemnitaire à l'avantage des hommes)**
- **Maximiser autant que possible la quotité de travail avec une seule création de poste à temps non complet et 2 évolutions de postes à temps complet**
- **Eviter un impact négatif de la maternité sur la rémunération avec la suppression des abattements sur les primes pour les congés pathologiques pendant la grossesse**

Inciter à la mixité des filières et des métiers

- **Communiquer sur la mixité des métiers avec l'identification de l'égalité professionnelle comme axe de travail du projet d'administration**
- **Encourager les évolutions professionnelles par le développement des compétences et l'accès aux formations (part réduite des agents, 11% de l'effectif, n'ayant participé à aucune formation sur les deux dernières années)**

Donner un égal accès aux emplois (recrutement)

- **Maintenir une ouverture à la mixité lors des recrutements avec 38% des sélections de candidats mixtes et des recrutements réussis sur des métiers genrés avec un homme sur le poste d'agent d'accueil et une femme sur le poste d'agent de déchetterie.**

Favoriser l'articulation entre vie pro et vie perso

- **Favoriser autant que possible une flexibilité managériale des modes et des temps de travail avec une sensibilisation des encadrants.**

Le Bassin de Pompey

les défis

Communauté de Communes du Bassin de Pompey
BP 60008 - Rue des 4 éléments, 54 340 POMPEY
03.83.49.81.81
bassinpompey.fr